

Séance du
12 octobre 2017

VILLE D'ANGERS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 12 octobre 2011

∞ SOMMAIRE ∞

DOSSIERS EN EXERGUE	PAGES
<p><u>EDUCATION ENFANCE - PETITE ENFANCE</u></p> <p><i>Rapporteur : Luc BELOT</i></p> <p>1°) Projet Educatif Local 2.0 - "Ensemble, relever le défi éducatif" - Approbation des priorités. (DEL-2011-505)</p>	<p>1</p>
<p><u>JEUNESSE</u></p> <p><i>Rapporteur : Silvia CAMARA-TOMBINI</i></p> <p>2°) Politique en faveur de la Jeunesse - Approbation des orientations. (DEL-2011-506)</p>	<p>13</p>
AUTRES DOSSIERS	PAGES
<p><u>EDUCATION ENFANCE – ANIMATION</u></p> <p><i>Rapporteur : Luc BELOT</i></p> <p>3°) Enseignement - Contrat Educatif Local - Animations péri et extra scolaires - Année scolaire 2011/2012 - Avenant. (DEL-2011-507)</p> <p>4°) Enseignement - Association de la Fondation Etudiante pour la Ville - Attribution de subvention. (DEL-2011-508)</p> <p>5°) Association Graine de Citoyen - Mission " Lâche la Violence " - Convention. (DEL-2011-509)</p>	<p>46</p> <p>47</p> <p>48</p>

JEUNESSE

Rapporteur : Silvia CAMARA-TOMBINI

- | | |
|--|----|
| 6°) Fonctionnement du Centre Information Jeunesse (CIJ) - Convention avec le Centre Régional Information Jeunesse des Pays de la Loire et l'Etat. (DEL-2011-510) | 50 |
| 7°) Labellisation d'un point d'appui local "Envie d'agir" - Convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Maine et Loire. (DEL-2011-511) | 51 |

SPORTS ET LOISIRS

Rapporteur : Michel HOUDBINE

- | | |
|--|----|
| 8°) Projet "Découverte des métiers - Séjour solidaire" - Convention entre la Ville d'Angers et l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Maine et Loire (ASEA). (DEL-2011-512) | 52 |
| 9°) Animations sportives au profit des jeunes - I.F.E.P.S.A. (Institut de Formation d'Education Physique et Sportive d'Angers) - Convention 2011-2012 - Approbation. (DEL-2011-513) | 55 |
| 10°) Animation sportive - Aide à l'adhésion à une association sportive - Saison 2011-2012. (DEL-2011-514) | 56 |

ACTION INTERNATIONALE - EUROPE ET INTERNATIONAL

Rapporteur : Olivia TAMBOU

- | | |
|---|----|
| 11°) Partenariat avec la ville de Wigan - Organisation à l'école Dacier d'une réception le 9 septembre 2011 - Association des Parents d'Elèves - Attribution d'une subvention. (DEL-2011-515) | 58 |
|---|----|

SANTE PUBLIQUE

Rapporteur : Rose-Marie VERON

- | | |
|--|----|
| 12°) Equipe mobile de prévention et de réduction des conduites à risques en soirée dans le centre ville d'Angers - Les Noxambules - Subventions accordées par l'Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire - Convention d'attribution de subvention. (DEL-2011-516) | 59 |
|--|----|

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Jean-Claude BACHELOT

- | | |
|---|----|
| 13°) Accueil de jeunes en Service Civique - Mise en œuvre de la prestation supplémentaire. (DEL-2011-517) | 62 |
|---|----|
-

DIRECTION GENERALE

Rapporteur : Jean-Claude ANTONINI

- | | |
|--|-----------|
| 14°) Etablissements d'enseignement du second degré - Collèges et Lycées Publics - Conseil d'administration - Désignation de nouveaux membres. (DEL-2011-518) | 63 |
| 15°) Ecoles maternelles, élémentaires ou primaires, publiques ou privées sous contrat d'association - Conseil d'Ecole - Election de nouveaux délégués du Conseil Municipal. (DEL-2011-519) | 64 |
-



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du mercredi 12 octobre 2011 présidée par Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Maire
et régulièrement convoquée le jeudi 06 octobre 2011
Début séance à 18h12 – Fin de séance à 20h40*

Etaient présents: M. Jean-Claude ANTONINI, M. Jean-Luc ROTUREAU, Mme Rose-Marie VERON, M. Frédéric BEATSE, M. André DESPAGNET, Mme Olivia TAMBOU, M. Gilles MAHE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Luc BELOT, Mme Norma MEVEL PLA, M. Jacques MOTTEAU, Mme Martine DEVAUX, Mme Jamila DELMOTTE, M. Michel HOUSBINE, Mme Catherine BESSE, M. Vincent DULONG, Mme Marianne PRODHOMME, M. Christian CAZAUBA, Mme Sophie BRIAND-BOUCHER, M. Daniel LOISEAU, Mme Marie-Thé TONDUT, Mme Solange THOMAZEAU, M. Bruno BARON, Mme Renée SOLE, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, M. Pierre LAUGERY, Mme Marie-Paul CLEMOT-STRELISKI, M. Beaudouin AUBRET, M. Mamadou SYLLA, M. Fabrice GIRAUDI, M. Romain LAVEAU, Mme Annette BRUYERE, Mme Rachel ORON, M. Philippe GAUDIN, Mme Mongia SASSI, Mme Michelle MOREAU, M. Laurent GERAULT, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Marie-Claude COGNE, M. Ahmed EL-BAHRI, M. Emmanuel CAPUS, Mme Valérie RAIMBAULT, M. Daniel DIMICOLI.

Etait absente : Mme Rachida OUATTARA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Bernadette CAILLARD-HUMEAU a donné pouvoir à M. Daniel LOISEAU
- Mme Monique RAMOGNINO a donné pouvoir à Mme Rachel ORON
- M. Jean-Claude BACHELOT a donné pouvoir à M. Luc BELOT
- M. Jean-Pierre CHAUVELON a donné pouvoir à M. Michel HOUSBINE
- M. Daniel RAOUL a donné pouvoir à M. Jean-Claude ANTONINI
- Mme Sabine OBERTI a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Philippe MARKOWICZ a donné pouvoir à Mme Sophie BRIAND-BOUCHER
- Mme Anne LEBEUGLE a donné pouvoir à M. Jean-Luc ROTUREAU
- M. Philippe LAHOURNAT a donné pouvoir à M. Philippe GAUDIN
- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Valérie RAIMBAULT
- Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Laurent GERAULT
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Monique COSNEAU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à M. Ahmed EL-BAHRI

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Valérie RAIMBAULT.



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 13 octobre 2011**

CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS

Séance supplémentaire consacrée à la Jeunesse 12 octobre 2011

M. le Maire - J'ai un certain nombre d'excuses à vous présenter :

- Bernadette CAILLARD-HUMEAU qui se trouve à Strasbourg au GART (?) donne pouvoir à Daniel LOISEAU
- Monique RAMOGNINO donne pouvoir à Rachel ORON
- Jean-Claude BACHELOT donne pouvoir à Luc BELOT
- Jean-Pierre CHAUVELON donne pouvoir à Michel HOUDBINE
- Catherine BESSE arrivera en retard et donne pouvoir à Martine DEVAUX en attendant son arrivée
- Daniel RAOUL me donne pouvoir
- Sabine OBERTI donne pouvoir à Rachida OUATTARA
- Marie-Paul CLEMOT-STRELISKI arrivera en retard et donne pouvoir à Silvia CAMARA-TOMBINI en attendant son arrivée
- Philippe MARKOWICZ donne pouvoir à Sophie BRIAND-BOUCHER
- Anne LEBEUGLE arrivera en retard et donne pouvoir à Jean-Luc ROTUREAU en attendant son arrivée.
- Philippe LAHOURNAT donne pouvoir à Philippe GAUDIN
- Françoise LE GOFF donne pouvoir à Valérie RAIMBAULT
- Caroline FEL donne pouvoir à Laurent GERAULT
- Gilles GROUSSARD donne pouvoir à Roselyne BIENVENU
- Catherine GOXE donne pouvoir à Emmanuel CAPUS
- Monique COSNEAU donne pouvoir à Michèle MOREAU
- Bernard DUPRE donne pouvoir à Ahmed EL BAHRI

Y a-t-il d'autres absents ou excusés ? ...



Valérie RAIMBAULT est nommée Secrétaire de séance.



J'annonce un changement d'ordre au point de vue des dossiers en exergue. Nous commencerons par la page n°8, Education Enfance – Petite Enfance, pour le projet éducatif local 2.0 – "Ensemble, relever le défi éducatif" – Approbation des priorités.

La parole est à Luc BELOT



DOSSIERS EN EXERGUE



EDUCATION ENFANCE - PETITE ENFANCE



Délibération n° 2011-505

EDUCATION ENFANCE - Petite Enfance - Projet Educatif Local 2.0 - "Ensemble, relever le défi éducatif" - Approbation des priorités.

Rapporteur : Luc BELOT, Adjoint au Maire,

EXPOSE

Le Conseil Municipal a voté, en septembre 2005, son premier Projet Éducatif Local (PEL). Celui-ci constitue, depuis 6 ans, la référence municipale pour nos collaborations dans le cadre des grandes politiques publiques (Éducation Nationale, Famille, Cohésion sociale), qui mobilisent les ressources éducatives, culturelles, sportives, sociales, ainsi que les moyens de la Ville. Le PEL oriente aussi nos soutiens aux associations, Maisons de quartier, l'aménagement et l'animation de la cité. Ces convergences participent de la « Ville éducatrice » et « Ville amie des enfants », pour rappeler les deux ambitions auxquelles souscrit, dès son adoption, le PEL d'Angers.

Ce PEL a accompagné un renouvellement des approches et un développement des interventions éducatives : Point Info Famille, Programme de Réussite Éducative, évolution des services Petite Enfance et Animation, Conjuguons l'école à tous les temps, Clubs Coup de pouce, Pieds de bât, Conférence des parents d'élèves, Savoir nager « défi Archimède », mission Lâche la violence et Récréés citoyennes, Mes vacances j'y pense, ateliers du CEL (Contrat Éducatif Local), Livre et jeu, Éducation à l'image, Agenda 21 à l'école, Cités éducatives, évolution de l'Institut Municipal... Ces initiatives abondent tout l'engagement préexistant pour améliorer les réponses apportées et les chances données à chacun, changer les relations éducatives.

Le PEL contribue également à mieux identifier les richesses du territoire et à relier tous ceux - familles, enseignants, professionnels, bénévoles, élus – que rassemblent dans une œuvre commune, des idéaux et des objectifs partagés afin de donner à chacun de nos jeunes concitoyens, la possibilité de se réaliser, de dépasser les difficultés, de s'accomplir pleinement dans toutes les dimensions sociales et humaines.

L'étude sur la parentalité, réalisée à la demande de la Ville en 2009, soulignait la nécessité d'aller vers un PEL qui soit un cadre de référence partagé, conducteur entre politiques publiques et dynamiques de quartiers, à travers dispositifs et programmes d'actions, et auprès des multiples intervenants.

.../...

Au moment où le Conseil économique, social et environnemental (Avis et rapport sur les inégalités à l'école, adopté le 13 septembre 2011) invite l'État et les collectivités locales à faire de l'éducation « la première priorité nationale », et de notre système éducatif « un facteur de réduction des inégalités », la Ville entend renforcer le rôle du PEL en proposant une démarche d'actualisation qui :

- ◆ reprecise les problematiques et les priorites, pour le bien-etre et la reussite des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans, le PEL s'articulant à la Politique Jeunesse (15-29 ans) de la Ville,

- ◆ valorise les competences des institutions publiques et privees, les roles des multiples acteurs qui s'impliquent dans l'education, ainsi que les domaines varies des interventions de la Ville qui concourent tous à un Projet Educatif Global,

- ◆ mobilise les ressources et relie les energies susceptibles de traduire concretement, dans chaque quartier, creche, ecole, accueil de loisirs, aupres de chaque famille, les possibilites d'agir en reference à des Projets Educatifs de Territoire, en lien avec les Projets et les Conseils de quartiers.

A la suite de la tenue des Assises Locales de l'Education en novembre 2010, les trente rencontres de concertation, organisees par la Ville au cours du 1^{er} semestre 2011, qui ont rassemble, à l'echelle des dix quartiers de notre cite, plus de 200 participants (des parents, des habitants, des professionnels, des representants institutionnels et associatifs) permettent :

- ◆ d'affirmer dix priorites pour l'orientation du PEL (*eduquer avant l'ecole ; accompagner la scolarite ; choisir son orientation, preparer au monde de l'entreprise ; valoriser talents et ressources : sports, loisirs, cultures ; s'eduquer avec le virtuel et l'image ; devenir, etre parent ; construire son capital sante, surmonter handicap, inadaptations ; susciter comprehension confiance, valorisation entre generations, dans la mixite ; grandir dans son environnement : civisme, citoyennete, developpement durable ; vivre l'adolescence, age de toutes les fragilites et de tous les possibles*) et pour une mise en oeuvre dans quatre champs educatifs (ou « cles d'entree » : *continuite educative, famille « au defi de l'education », mosaïque educative, lieux et temps educatifs*).

- ◆ de proposer à tous les acteurs, dans l'esprit d'un PEL « 2.0 » ouvert et participatif, un cadre pour travailler ensemble, sous la forme d'un appel à projets, pour des parcours educatifs de territoire valorisant l'humain et la cooperation educative. Ceux-ci pourront integrer la capitalisation de l'existant, comme de nouvelles initiatives.

Les enfants eux-memes sont appeles à participer au PEL en collaborant à la recherche menee avec l'Unicef dans le cadre du mouvement « Ville amie des enfants », sur les Droits de l'enfant dans la ville, et en s'impliquant dans des projets.

Un enjeu du PEL 2.0, qui pourrait etre adopte pour une duree de six ans, est de faire vivre son ancrage dans le territoire, par une animation soutenant les volontes d'agir.

Vont contribuer à cet accompagnement du PEL 2.0 :

- ◆ la Direction Education Enfance et les relais de terrain (responsables des Poles Educatifs et Territoriaux de la Ville), pour le suivi,

- ◆ l'organisation mise en place pour la gouvernance de la demarche, à l'echelle de chaque quartier et au niveau de la Ville,

- ◆ le comite scientifique pour l'evaluation et les preconisations vis-à-vis des pratiques publiques.

.../...

L'appel à projets et l'enquête de l'Unicef, des contacts réguliers avec les acteurs et les publics, la production d'une cartographie des offres, concrétiseront dès 2012 notre ambition de faire du PEL 2.0 la démarche continue et le cadre de référence pour travailler ensemble afin de relever le défi éducatif.

Dans l'esprit des Assises Locales de l'Éducation, des « Rencontres du PEL » rassembleront Ville d'Angers, partenaires, acteurs publics angevins, représentants d'autres Villes, grands témoins, pour des points d'étape, permettant échanges d'expériences, réévaluation des besoins et des réponses éducatives.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Educations,

Je vous propose :

- 1- d'approuver les priorités du Projet Éducatif Local « 2.0 » et les conditions de sa mise en œuvre, sous la forme d'appel à projets pour des parcours éducatifs de territoire,
- 2- de mettre en place l'organisation et les moyens pour le pilotage, le suivi et l'évaluation du PEL 2.0,
- 3- d'adopter ce dispositif pour la période allant de septembre 2011 à septembre 2017.



Annexe : Projet Éducatif Local 2.0

	4 Clés d'entrée			
10 Priorités	La continuité éducative	La famille « au défi de l'éducation »	La mosaïque éducative	Les lieux et les temps éducatifs
Eduquer avant l'école	<p>Un appel à projets, pour des parcours éducatifs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondent à une problématique, une spécificité repérée • Mobilisent les ressources et compétences du territoire • Respectent les missions et les rôles de chacun • Valorisent l'humain et la coopération éducative 			
Accompagner la scolarité				
Choisir son orientation, préparer au monde de l'entreprise				
Valoriser talents et ressources : sports, loisirs, cultures				
S'éduquer avec le virtuel et l'image				
Devenir, être parent				
Construire son capital santé, surmonter handicap, inadaptations				
Susciter compréhension confiance, valorisation entre générations, dans la mixité				
Grandir dans son environnement : civisme, citoyenneté, développement durable				
Vivre l'adolescence, âge de toutes les fragilités et de tous les possibles.				

Luc BELOT – Je vous remercie, M. le Maire.

Quelques mots pour introduire la cohérence globale, l'ambition partagée alors que nous avons un Conseil municipal qui sort des cadres traditionnels. C'est une exception à bien des égards exceptionnelle que l'ensemble de la ville... et je crois que le public rassemblé ici ce soir en est très largement le témoin et la démonstration. Nous avons fait le choix d'avoir un Conseil thématique, exclusivement thématique, autour de politiques qui irriguent très largement, au-delà des deux délégations qui sont les nôtres, à Silvia CAMARA-TOMBINI et moi-même, mais qui irriguent l'ensemble des politiques publiques de la Ville et de nos partenaires (ils sont nombreux, ici, ce soir), à savoir : les politiques de jeunesse et les politiques d'éducation enfance avec le projet éducatif local.

Avant de lancer les présentations et le débat même de ces deux thématiques et des deux délibérations que vous venez d'évoquer, M. le Maire, nous avons souhaité souligner le caractère exceptionnel et faire le tableau de ce qu'est la réalité de ces thématiques sur le territoire, au travers d'un film qui retrace bon nombre d'actions que les partenaires réalisent avec la Ville, coordonnent, mettent en œuvre, font vivre. La richesse de notre territoire se vit aussi dans tous les îlots, tous les quartiers, tous les lieux de vie éducative. On va pouvoir le voir au travers de ce film.

M. le Maire – Et je dirai un mot après.



Projection d'un film



M. le Maire – Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, et cher public,

Bienvenus pour cette séance particulière du Conseil municipal, comme l'a dit Luc BELOT, entièrement consacrée aux questions de l'enfance et de la jeunesse !

Je dois dire que c'est extrêmement rare, c'est même je crois une des toutes premières fois, que notre assemblée consacre ses réunions à une seule thématique. C'est vous dire toute l'importance que tous ensemble nous attachons et accordons au débat de ce soir et aux sujets qui y seront évoqués.

Pourquoi consacrer un Conseil à l'enfance et à la jeunesse ? D'abord parce que c'est une évidence : Angers est une ville jeune, pleine d'énergie, avec 30.000 habitants de moins de 30 ans.

Il y a une dizaine de jours, j'inaugurais la nouvelle maternité d'Angers, une des plus grandes et désormais, une des plus accueillante de France. En l'inaugurant, je soulignais

la natalité angevine comme étant un des traits positifs de notre ville et de notre agglomération. Au fond de moi-même, je me disais également : "N'y a-t-il pas là un paradoxe français ?". En effet, on nous décrit souvent, à tort ou à juste titre (c'est à vous d'en juger), comme un des peuples les plus pessimistes d'Europe et pourtant, nous avons le taux de natalité parmi les trois plus élevés du continent. Comment peut-on à la fois être pessimiste et ne pas croire en l'avenir en même temps, et prendre l'immense responsabilité de transmettre la vie et l'avenir à ces enfants ? J'y vois, pour ma part, le signe que les Français, les Angevins, ont malgré tout envie de croire à l'avenir, que s'ils sont pessimistes globalement, ils sont confiants sur leurs capacités à transmettre ce qu'il faut à leurs enfants pour construire un chemin de vie épanouissant.

Bien évidemment, tout cela se traduit pour nous par une responsabilité particulière, en tant que parents, en tant que citoyens, en tant qu'acteurs publics engagés. Tous ensemble nous devons agir et mettre en place les conditions pour transformer cet espoir en réalité. C'est pour cela que nous avons souhaité consacrer ce Conseil municipal à la jeunesse et à l'enfance. Bien sûr, tout ne se règle pas à l'échelle municipale et il y a bien d'autres acteurs dans ce domaine, de l'État jusqu'aux parents. Mais nous sommes tantôt un partenaire, tantôt un financeur et aussi, très souvent, un acteur à part entière.

Dès le plus jeune âge, beaucoup de choses se cristallisent : le rapport à l'autre, au savoir, à la culture, à son corps, à la santé. Les inégalités criantes de notre société viennent trop souvent interférer avec le processus de développement d'un enfant. Donc, notre première priorité, c'est de tout mettre en œuvre pour casser ces inégalités afin que chaque enfant bénéficie d'une égalité de chances réelle. Cela veut dire : agir vers les enfants, vers leurs parents et vers nos partenaires pour donner un cadre qui remplisse ces conditions. Je profite de cet instant pour remercier les partenaires parce que les énergies se fédèrent, s'entretiennent, se créent les unes les autres et votre motivation est très grande.

La seconde priorité, c'est de donner les clés de la réussite personnelle et professionnelle. Accompagner les jeunes vers l'emploi est une responsabilité majeure qui leur permettra de construire leur vie à Angers.

La troisième priorité est enfin de faire des citoyens qui auront toutes les cartes en main pour prendre leur destin, pour ne pas être de simples consommateurs de leur vie mais de réels acteurs.

Je sais bien, ces priorités sont ambitieuses mais elles constituent le socle absolu et minimal que nous devons garantir à la jeunesse de France et d'Angers. Notre premier devoir, et ce n'est pas moi qui l'ai dit, est de ne pas désespérer la jeunesse. J'ai été frappé par un sondage qui a été fait l'année passée par la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) lors de son congrès. Si les jeunes étaient pessimistes globalement sur l'avenir de notre société, ils étaient, en revanche, très optimistes sur leur avenir en tant que personne. Je crois que nous ne pouvons que partager cela et nourrissant cet espoir, faisons le lien entre cette envie de réussir pour soi avec le renouveau du progrès et aussi, avec la réussite globale de notre ville.

Je laisse la parole à Luc BELOT et à Silvia CAMARA-TOMBINI. Luc ?

Luc BELOT – Merci M. le Maire.

Suite à vos propos et à ce film dont, en introduction, je vous disais combien il retraçait la richesse des activités, des actions et des acteurs sur notre territoire, je voulais juste rappeler que les familles (enfants, parents) représentent plus de 60.000 Angevins sur nos 156.000 habitants et que si l'on ajoute l'ensemble des jeunes, des étudiants qui seront la deuxième partie de cette présentation, nous sommes au-delà de la moitié des Angevins qui sont concernés directement par le Conseil de ce soir, par nos présentations de ce soir, les autres l'étant aussi d'une manière plus générale.

Et c'est bien pour eux tous, enfants, jeunes, parents, éducateurs (tous les éducateurs : parents en premier évidemment, mais aussi professionnels de la petite enfance, responsables associatifs, animateurs, enseignements), que, dès 2005, notre Collectivité s'est dotée d'un projet éducatif local. Dès lors, le principe en était aussi simple que le projet était ambitieux : donner sens et coordination aux politiques éducatives pour mettre l'enfant au cœur de la cité.

Le PEL à la fois comme cadre de référence mais aussi comme moteur des politiques publiques, a été notre fil conducteur ces six dernières années. Et à l'occasion du bilan que nous avons fait avec l'ensemble des acteurs en ce début d'année 2011, nous avons tous constaté que l'on aurait presque pu conserver le texte de 2005 tant à la fois chaque mot avait été pesé, chaque orientation analysée et travaillée avec les partenaires et tant chaque priorité correspondait bien à un besoin réel du territoire. Je tiens d'ailleurs à souligner le travail exemplaire qui avait été fait à l'époque par tous les partenaires et nos prédécesseurs Martine CAILLAT-DROUIN et Jacques COCHARD.

Ce constat fait en janvier dernier avec l'ensemble des acteurs du domaine, nous amenait tout de même à intégrer l'ensemble des évolutions de la société, des attentes, des demandes, des besoins. Il est vrai que l'ensemble des politiques participatives, des politiques d'écoute, la réalité de cette démocratie participative que nous vivons dans toutes les instances d'Angers, initiées à l'époque par vous-même, M. le Maire, et conduites aujourd'hui par Frédéric BEATSE, ont largement irrigué les habitudes, les nôtres, celles des partenaires, et ont accompagné le projet, la réflexion autour du nouveau projet éducatif local.

Notre souci a toujours été à la fois d'entendre les demandes, de répondre aux besoins, à la réalité du besoin qui n'est pas toujours la demande formulée, d'accompagner l'ensemble des éducateurs. Je sais que ce mot fait souvent débat sur l'ensemble de ces questions de politique éducative, mais dans son sens le plus large et premier des éducateurs étant bien sûr les parents eux-mêmes. Pour l'ensemble, nous avons souhaité être au plus proche des réalités des territoires et globalement, pouvoir partager les uns et les autres.

Angers est une ville éducative, elle accompagne chacun dans ses choix, aide à fixer les priorités, coordonne, accompagne, mobilise les partenaires. Angers est une ville éducatrice au sens du réseau international des villes éducatrices dont nous sommes adhérents depuis le Conseil municipal de 2005 qui avait adopté le projet éducatif local. Les villes éducatrices qui, sur l'ensemble de la planète, font vivre ces thématiques-là à l'échelle de projets partagés, d'une volonté commune.

L'objet même que vous retrouvez au centre est bien la convergence des acteurs, des richesses éducatives au service des Angevins et plus particulièrement au service des plus jeunes d'entre eux.

Un projet éducatif local, c'est l'inverse d'un dispositif de plus. C'est l'outil même de la cohérence et en même temps, l'axe de développement des politiques publiques.

L'ambition partagée est celle que vous pouvez retrouver sur l'ensemble des quatre points présentés ici, à commencer par celui du bien-être et de la réussite éducative, scolaire des enfants et des jeunes, au plus près des territoires, des réalités qui sont vécues sur chacun d'entre eux, pouvoir accompagner au travers de projets éducatifs spécifiques, liés à chacun d'un quartier, d'un îlot, d'une entité qui justifie d'un projet spécifique, avec l'objectif primordial d'anticiper tous les décrochages. J'insiste sur ce mot de "tous les décrochages" : on associe assez facilement "décrochages" à décrochages scolaires, mais les décrochages éducatifs, les décrochages sociaux, les décrochages familiaux sont extrêmement fréquents.

Je vous propose de donner corps et donner sens avec des éléments extrêmement concrets, d'une part, de ce que pourra être demain le projet éducatif local avec ses priorités et ses clés d'entrée. Je laisse donc maintenant la parole à Beaudouin AUBRET.

Beaudouin AUBRET – Je vous remercie.

Soyons ambitieux pour notre ville, ce sont des mots que vous avez prononcés, M. le Maire, dans cette enceinte. Nous sommes bien là au cœur de l'ambition de ce projet éducatif local 2.0.

Nous avons choisi quatre clés d'entrée comme autant de champs éducatifs :

- "De l'enfance à l'adolescence, un parcours harmonieux pour chacun." C'est la continuité éducative. Ce sont les passages, les passerelles, entre la crèche, l'école, le collège, le lycée ou l'accueil de loisirs.

- "L'éducation, une histoire de famille", c'est l'enfant au sein sa famille mais aussi, la famille avec la communauté des adultes.

- "L'épanouissement et l'ouverture au monde", c'est toute la mosaïque éducative : le sport, la culture, la prévention, la santé.

- "Formidable vie à l'épanouissement de l'enfant", c'est l'importance du cadre et des rythmes de vie, c'est la place de l'enfant dans l'espace public et dans les temps qui rythment sa vie.

Quatre champs éducatifs irrigués par la même source : la coopération éducative.

Comment intervenir sur ces champs ? Par dix priorités éducatives qui se déclinent de la petite enfance à l'adolescence. Un enjeu/un objectif :

- Tout se joue avant l'école/préparons au parcours.
- Réussite scolaire pour tous/relevons le défi.
- De l'école au travail/guidons l'orientation.
- Les talents des enfants/valorisons-les.
- Nouveaux médias/accompagnons les enfants et les parents.
- Parent/Enfants / construisons ensemble

- Santé/Autonomie de l'enfant / soyons solidaires.
- Vivre ensemble/renforçons la confiance et les liens.
- Comportements citoyens/pensons à demain.
- Adolescence/aidons à franchir le cap.

Mais comment à la fois intégrer ces priorités, répondre à une problématique ou une spécificité d'un quartier ? Comment mobiliser ressources et compétences de ce quartier ? Par la mise en place de parcours éducatifs qui se déclinent en programme d'actions. Nous parlons alors de parcours culturel, parcours musical, parcours sportif, parcours de la citoyenneté, parcours de la lecture. Aujourd'hui, nous avons déjà mis en place des programmes.

Un exemple parmi tant d'autres : dans le quartier Deux Croix – Banchais – Grand Pigeon de notre collègue Jamila DELMOTTE, priorité 2 qui était la réussite scolaire, problématique : difficultés d'élèves face à la lecture. Réponse : parcours lecture. Action : brigade de lecture avec le collège, la bibliothèque et une compagnie de théâtre. C'est la coopération éducative. Autre action dans le parcours lecture : le dispositif "Coup de Pouce" avec l'école, les parents, les animateurs de ce dispositif. Je pourrais parler aussi du parcours du livre jeu, de l'orientation... Les exemples sont multiples.

Mais comment se retrouver dans cette multitude d'actions et de dispositifs ? Deux éléments de réponse. D'abord, deux mots, vous l'avez compris je pense : cohérence et coopération éducative. Le deuxième élément de réponse a été donné par un des participants à nos rencontres : *"Votre réussite réside dans votre capacité à animer le projet éducatif local."* Nous avons entamé ce long chemin, je pourrais dire même "ce parcours", de la réussite en mobilisant déjà 300 participants aux Assises locales de l'Education en novembre 2010, en entraînant les Services municipaux depuis le mois de février. D'ailleurs, M. le Maire, si vous le permettez, ce PEL appartient autant aux adjoints thématiques qui vous entourent et aux directeurs des Services situés derrière vous qu'aux Services Education Enfance et à nous qui le présentons ce soir.

Aujourd'hui, c'est le Conseil municipal exceptionnel, avec un public nombreux composé d'acteurs, de partenaires, de parents que nous remercions de leur soutien. Et demain, c'est une gouvernance partagée sur trois niveaux. D'abord, parce que nous devons agir, voire réagir dans la proximité. C'est une instance de suivi sur chaque territoire autour de deux forces de la Ville : le pôle éducatif et le pôle territorial, en lien bien évidemment avec le projet de quartier mené par l'adjoint de quartier et la commission Education quand elle existe sur un quartier ou le Conseil de quartier.

Deux missions que l'on démarre dès demain :

- Une cartographie. C'est aussi une réponse à la question que je posais tout à l'heure, comme se retrouver dans cette multitude d'actions ? C'est pour une meilleure lisibilité des actions, pour une meilleure connaissance des acteurs entre eux.
- Et, deuxième action et deuxième chantier qu'on lance dès demain, c'est la mise en place d'appels à projets de parcours éducatifs. Mais le travail a déjà commencé en fait. Nous avons reçu 50 fiches projets émanant des 100 participants à la restitution des rencontres de quartier qui avaient eu lieu le 13 septembre.

Deuxième niveau de gouvernance parce que nous devons évaluer et faire évoluer le PEL, c'est un comité scientifique que nous avons déjà mis en action avec en particulier Claire LECOMTE (?) chrono-biologiste, et Christophe GOUJEON (?) chercheur à l'université d'Angers, sur les rythmes et les temps autour de l'école de l'Isoret.

Troisième niveau de gouvernance parce que nous devons valider et flécher, c'est un comité de pilotage municipal qui est au travail depuis six mois autour de ce projet, composé des adjoints thématiques et des directeurs de Service.

Et la place de l'enfant, me direz-vous, dans cette co-construction ? Bien évidemment, vous l'avez aussi senti, il est au cœur du projet et en plus, nous, nous voulons lui donner la parole plus particulièrement par un questionnaire qui s'appelle "Les droits des enfants dans la ville" que nous avons mis en place en partenariat avec l'UNICEF et l'association GRAINE DE CITOYEN. Aujourd'hui, les enfants ont 8 ans, l'an prochain, ils en auront 9, puis 10... Nous voulons que leur regard soit un fil rouge sur la durée du projet éducatif de la ville. C'est d'ailleurs ce que nous allons proposer dès vendredi à Paris à l'UNICEF sur cette démarche de questionnaire et de notre projet éducatif local.

M. le Maire – Merci. Tu as encore des choses à ajouter ? ... Je peux passer la parole à Rachel ORON ?... Si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, on va présenter tout l'ensemble et le débat aura lieu après parce qu'en réalité, chaque fait, chaque affirmation, répond à une autre affirmation et ça fait un ensemble cohérent. Donc, je pense que le débat sera d'autant plus intéressant qu'il sera fait sur l'ensemble des expressions. Donc, Rachel ORON ?

Rachel ORON – Je vais intervenir très rapidement sur le volet culturel de la politique en direction des enfants que propose la Ville d'Angers. C'est une politique culturelle tellement riche que, évidemment, je ne pourrai pas faire un compte-rendu exhaustif de tout ce qui se fait. J'ai choisi de présenter quelque chose qui est plutôt de l'ordre du projet que de ce qui se fait déjà, on a eu d'ailleurs un très bon aperçu de ce qui se fait déjà, tout à l'heure dans le film qui est passé.

Il s'agit du projet autour de la Cité éducative Nelson Mandela. Dans le droit fil du programme municipal de 2008, le choix politique a été de faire de cette Cité éducative, un lieu où l'éducation à l'image et à l'écran sera particulièrement important parce que l'on considère que les enfants passent beaucoup de temps devant les écrans. En général, on le déplore, on considère que c'est dommage, que c'est regrettable, que les enfants devraient occuper leur temps à autre chose. Cela dit, il faut prendre en compte le fait que les écrans, l'image, c'est aussi un vecteur très, très important de connaissances et ça peut tout à fait favoriser l'éducation des jeunes. Mais pour cela, il faut évidemment leur donner des outils qui leur permettront d'avoir le recul nécessaire qui leur permettra d'éviter l'addiction, la manipulation que les images et les écrans peuvent engendrer. Donc, le projet de la Cité éducative Nelson Mandela tournera autour de cet axe fort culturel et éducatif que sera l'éducation à l'écran et à l'image.

Pour construire un tel projet, comme l'a dit tout à l'heure Beaudouin, il est nécessaire de travailler en collaboration dans l'idée d'une coopération éducative, avec évidemment l'école, la bibliothèque, les parents, l'accueil de loisirs, la crèche, la ludothèque et

la maison de quartier, pour que ce projet soit celui de tous et qu'on puisse bénéficier de l'expertise et de l'expérience de chacun.

Je voudrais juste pour finir sur ce point, parler quand même du livre parce que tout de même le livre est aussi important et ce n'est pas parce qu'on s'intéresse à l'écran qu'on se désintéresse du livre, juste parce que aujourd'hui, c'est l'inauguration d'un événement au QUAI (c'est pour cela qu'Anne LEBEUGLE est en retard), c'est le Festival PASSAGE qui fait du QUAI encore plus un lieu aussi pour le jeune public. C'est un axe fort du QUAI, vous l'avez tous constaté. Le festival PASSAGE, je vous encourage tous à y faire un tour, consiste à essayer de rendre la littérature jeunesse encore plus attractive, et montrer aux jeunes lecteurs qui parfois à l'âge de 9-10 ans se désintéresse du livre, que cet univers-là peut rester extrêmement attrayant. C'était juste un petit focus là-dessus.

Par ailleurs, je signale que les bibliothèques d'Angers qui travailleront sur ce projet de Cité éducative Nelson Mandela, ont une politique Jeunesse extrêmement volontariste et efficace.

Merci.

M. le Maire – Est-ce qu'il y a un élu de quartier qui veut s'exprimer ? Oui ?

Luc BELOT – Jean-Pierre CHAUVELON aurait aimé être là ce soir pour nous parler d'un autre aspect qui a été soulevé par Baudouin AUBRET tout à l'heure, autour des mosaïques éducatives et de l'ensemble des politiques qui peuvent exister. Il voulait en parler puisque sur le quartier dont il est l'adjoint, le quartier de Monplaisir, toutes les politiques éducatives existent, tous les partenaires sont présents. C'est le quartier qui a l'ensemble. Pour autant, on connaît, on mesure les difficultés, les retards que nous ne rattrapons pas toujours assez vite. Il voulait pouvoir insister sur le besoin d'un projet éducatif local lorsque l'on souhaite pouvoir donner plus de sens, plus de cohérence et coordonner. D'où l'idée des projets éducatifs dans les quartiers, de les accompagner, de mettre les acteurs autour de la table. Baudouin l'a présenté déjà tout à l'heure dans la démarche de construction du PEL. Déjà, ces démarches sont entamées et devront voir le jour demain.

En terminer là, M. le Maire, si vous en êtes d'accord, sur le projet éducatif local, en disant que nous avons, au-delà de la cohérence, de la construction du projet éducatif local et du projet Jeunesse, au-delà de la cohérence des objectifs que nous avons présentés sur le PEL et que Silvia va présenter sur le projet Jeunesse, nous avons aussi un tranche d'âge qui est au milieu de ces deux priorités. Cette tranche d'âge, c'est un âge important, un âge de choix, un âge de décisions, un âge de doutes, et nous sommes partie prenante, les uns et les autres, pour l'accompagner au mieux, c'est la fin du collège, la fin de l'âge du collège en tout cas. On l'a vu dans le film : les jeunes et les plus jeunes encore, les enfants, ont l'occasion d'être souvent ensemble. Je voudrais le rappeler. On a vu dans le film les jeunes de GRAINE DE CITOYEN qui accompagnent les enfants autour des thématiques de la violence et des écrans dans les écoles, les jeunes d'UNICITE, l'ensemble de leurs actions citoyennes, les étudiants de la FEV qui accompagnent des collégiens au domicile dans leur scolarité et leur réussite éducative ou qui accompagnent les plus jeunes dès la maternelle autour des apprentissages et des langages.

Le projet éducatif local et le projet Jeunesse sont un tout dans notre politique publique et sont au service des Angevins. D'où la cohérence de cette présentation commune de ce soir.

M. le Maire – Merci.

Silvia, tu as la parole.



JEUNESSE



Délibération n° 2011-506

JEUNESSE - Politique en faveur de la Jeunesse - Approbation des orientations.

Rapporteur : Silvia CAMARA-TOMBINI, Adjointe au Maire,

EXPOSE

La jeunesse est, depuis un an et demi, au cœur de nombreuses réflexions et débats au niveau national (Livre vert pour une nouvelle politique globale en faveur de la jeunesse, impacts de la crise sur la jeunesse, etc...)

La Municipalité d'Angers a également souhaité s'emparer de cette question sous l'impulsion notamment de deux études menées au niveau local ayant permis de recueillir la parole de nombreux acteurs jeunesse dans les quartiers, mais également d'écouter les jeunes et de mieux connaître leur caractéristiques, parcours de vie et attentes.

Convaincue de l'enjeu d'accompagner les jeunes vers l'autonomie et l'entrée dans la vie active, de l'importance de leur donner une place dans la société et dans la ville, mais aussi que la jeunesse est une richesse et pas uniquement source ou victime de problèmes, la Municipalité a engagé un travail de redéfinition de sa politique publique en direction des 15-30 ans.

Cette démarche répond à plusieurs objectifs :

- Affirmer la jeunesse comme est une priorité pour Angers,
- Travailler sur les enjeux prioritaires que se donne la Ville pour ce public au vu notamment des évolutions du contexte et des besoins des jeunes,
- Construire un nouveau cadre, référentiel politique pour guider l'action municipale dans sa globalité (actions à conforter, adapter ou à initier) et lui donner une plus grande lisibilité.

Cette redéfinition de la politique jeunesse s'est appuyée sur deux recherches action menées en 2009 et 2010 avec les acteurs jeunesse des quartiers, sur le recueil de la parole et la consultation des jeunes et sur un travail interne à la ville avec l'ensemble des élus et directions, la jeunesse par essence transversale, couvrant en effet un large champ thématique.

Elle s'est également attachée à croiser avec les enjeux identifiés dans le Projet Educatif Local 2.0, dans le Plan diversité et les projets de quartiers notamment.

Cinq axes fondamentaux et leviers de transformation ont été identifiés :

- ◆ Favoriser le parcours des jeunes vers l'emploi,
- ◆ Permettre leur insertion sociale et soutenir leur accès aux droits,
- ◆ Valoriser les jeunes et soutenir leurs capacités à agir,

- ◆Penser la place des jeunes dans la ville et sur les espaces publics,
- ◆Améliorer l'accès à l'information des jeunes et la communication en leur direction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Solidarités,

Je vous propose :

- d'approuver ce nouveau cadre politique, dont les cinq priorités sont déclinées dans le document joint.



ORIENTATIONS POLITIQUES EN DIRECTION DE LA JEUNESSE 15-29 ans

Conseil municipal le 12 octobre 2011

- Document cadre -

Version synthétique



La jeunesse est, depuis un an et demi, au cœur de nombreuses réflexions et débats au niveau national (Livre vert pour une nouvelle politique globale en faveur de la jeunesse, impacts de la crise sur la jeunesse, etc...)

La Municipalité d'Angers a également souhaité s'emparer de cette question sous l'impulsion notamment de deux études menées au niveau local ayant permis de recueillir la parole de nombreux acteurs jeunesse dans les quartiers, mais également d'écouter les jeunes et de mieux connaître leurs caractéristiques, parcours de vie et attentes.

Convaincue de l'enjeu d'accompagner les jeunes vers l'autonomie et l'entrée dans la vie active, de l'importance de leur donner une place dans la société et dans la ville, mais aussi que la jeunesse est une richesse et pas uniquement source ou victime de problèmes, la Municipalité a engagé un travail de redéfinition de sa politique publique en direction des 15-30 ans.

Cette démarche répond à plusieurs objectifs :

- Affirmer la jeunesse comme priorité pour Angers
- Redéfinir les priorités que se donne la Ville pour ce public, au vu notamment des évolutions du contexte et des besoins des jeunes
- Construire un nouveau cadre, référentiel politique permettant de guider l'action municipale dans sa globalité (actions à conforter, adapter ou à initier) et permettant une plus grande lisibilité

La démarche

Cette redéfinition de la politique jeunesse s'est appuyée sur :

- deux recherches action, centrées sur les enjeux de politique jeunesse en direction des quartiers sensibles, menées en partenariat avec les acteurs jeunesse des quartiers
 > l'une menée conjointement avec **six autres communes** du grand ouest¹ et RésoVilles², l'autre **centrée sur Angers** (via les quartiers Roseraie et Monplaisir)
 > elles ont permis de croiser les regards des différents acteurs (institutions, partenaires associatifs, jeunes ; de mieux connaître les jeunes, leur besoins ; et d'identifier plusieurs enjeux clé (qui se sont d'ailleurs révélés similaires dans les deux recherches et sont donc fondamentaux et transversaux)
- l'écoute et la consultation des jeunes
 > entretiens de jeunes réalisés à l'occasion des recherches action ; consultation des jeunes (Conseil des jeunes angevins, associations de jeunes...)
- un travail interne à la Ville avec l'ensemble des élus et directions
 > la Politique jeunesse n'est pas et ne doit pas être l'affaire de la seule élue à la jeunesse et professionnels de la jeunesse. Elle est par essence **transversale** et couvre un large champ thématique. Les différents élus et directions thématiques ont ainsi été consultés afin de croiser les regards, tant sur l'existant et actions déjà en place, que sur les enjeux pour la **jeunesse dans chaque thématique**.

¹ Nantes, Rennes, Brest, Quimper, Lorient et Saint Nazaire.

² Centre de ressources politique de la ville



La démarche de redéfinition de la Politique jeunesse s'est également attachée à croiser avec les enjeux identifiés dans le **Projet Educatif Local 2.0**, dans le **Plan diversité** (lutte contre les discriminations) et les **projets de quartiers** notamment.

Sens, valeurs et principes fondamentaux

Redéfinir une politique publique en direction de la jeunesse, c'est d'abord se poser la question des **valeurs données au terme « jeunesse »**. A ce titre, l'élue en charge de la jeunesse et la municipalité souhaitent défendre et affirmer plusieurs principes fondamentaux :

- Jeunesse positive.
La jeunesse comme richesse et pas seulement comme « problématique »
- Jeunesse plurielle.
Une politique conçue pour l'ensemble des jeunes, quel que soit leur statut, difficultés, lieu de vie ... mais avec des modalités d'intervention qui pourront être différenciées et des actions adaptées (notamment en direction des territoires sensibles)
- Politique jeunesse globale.
Concevoir une politique jeunesse c'est penser la jeunesse dans sa globalité et l'ensemble des thématiques qui la concernent, que ce soit l'accès à l'autonomie (emploi, logement, ressources...) mais aussi la citoyenneté et insertion dans la société, la place des jeunes dans la Cité...

Un cadre politique redéfini autour de cinq priorités

Cinq priorités ont été retenues par Ville dans le souci de répondre aux **deux enjeux fondamentaux** suivants :

- identifier des axes d'intervention qui puissent faire levier pour favoriser l'autonomie des jeunes, leur socialisation positive et entrée dans la vie active.
- identifier des axes porteurs de transformation sociale, favorables à la reconnaissance des jeunes comme ressource et ayant une place dans la ville et l'espace public au sens large.

Les priorités d'intervention

1. Favoriser le parcours vers l'emploi pour les jeunes

Si la Ville n'a pas la compétence économique, elle peut et doit cependant y contribuer, en complément d'Angers Loire Métropole.

- Lutter contre les freins à l'insertion
> discriminations, manque de valorisation des compétences au-delà des diplômes, absence ou manque de réseaux, moyens de locomotion (pour accéder à un emploi, à un stage, une formation), freins psychologiques et représentations des métiers...
- La Mairie, entreprise citoyenne et exemplaire



> Favoriser les expériences de mise au travail et soutenir les actions y contribuant, développer la découverte des métiers de la Ville, l'accès aux stages et jobs à la Ville...

L'insertion économique passe aussi par le développement d'activités permettant aux jeunes de se découvrir, de trouver leur voie, leurs compétences et centres d'intérêt... Cela fait partie du parcours positif vers l'emploi.

2. Permettre leur insertion sociale et accès aux droits

- Etre solidaire et soutenir les jeunes les plus démunis

> prendre en compte la précarisation des conditions de vie et ressources des jeunes (y compris étudiants)

- Faciliter l'accès au 1^{er} logement et accompagner la gestion d'un budget

> renforcer l'information et l'accompagnement global des jeunes, les aider spécifiquement sur la définition de leur demande et besoins, aborder les questions de solvabilisation et de gestion d'un budget.

- Faciliter l'accès aux loisirs et pratiques culturelles & sportives

> conforter notamment les dispositifs tarifaires, les actions permettant aux jeunes de connaître l'offre (information) et de faire leurs 1^{ères} découvertes...

- Agir sur la santé des jeunes

> maintenir les actions d'éducation à la santé primaire et de prise en compte de sa santé, mener des actions de prévention spécifiques (prévention des risques, alcool...)

3. Valoriser les jeunes et soutenir leurs capacités à agir

- Permettre aux jeunes de se rendre utile, de s'engager et de se remobiliser
- Soutenir leurs projets et initiatives
- Valoriser les jeunes et travailler sur leur image
- Soutenir les cultures DE tous (en complément de la culture pour tous)
- Permettre aux jeunes d'être écoutés et entendus

4. Penser la place des jeunes dans la ville et sur les espaces publics

- Penser jeunesse dans les rénovations et projets urbains

> Travailler à la fois la conception et l'animation des espaces publics, accepter et faire accepter que chacun a sa place sur l'espace public (espaces publics partagés)

- Penser l'animation et les temps d'un centre ville



> dans ce quartier, par définition lieu de croisements, travailler collectivement la question du « vivre ensemble » et élargir la réflexion sur les « nuisances nocturnes » à un travail global sur l'animation et les temps d'un centre ville

- Adapter l'offre en direction des jeunes

> « requestionner » (pour conforter ou adapter) les activités et animations mises en place, les lieux et équipements / travailler les questions de (le « temps des jeunes ») et d'encadrement (conjuguer notamment espaces et pratiques formels et informels)...

Renforcer les dynamiques de croisement entre la ville et les quartiers

> Favoriser l'identification des jeunes à la Cité au-delà du quartier, leur rencontre avec d'autres jeunes (la confrontation à l'altérité)

> En parallèle changer l'image des quartiers et des jeunes de quartiers (souvent stéréotypée et/ou négative, travailler l'attractivité des quartiers dits périphériques...)

5. Améliorer l'accès à l'information des jeunes et la communication en leur direction

Parce que la question de l'information est fortement ressortie de l'écoute et de la consultation des jeunes, que nombre d'entre eux l'ont identifiée (parfois juste après l'emploi) comme une priorité à travailler par la Ville, la municipalité a souhaité en faire un enjeu fondamental, traversant l'ensemble des axes, et non un simple outil.

- Améliorer l'accès des jeunes à l'information
 - > améliorer la connaissance par les jeunes de ce qui existe pour eux (actions, acteurs, dispositifs...), miser sur quelques lieux et outils ressource et non sur la multiplication des sources*
- Accompagner les questions liées au virtuel, réseaux sociaux, Internet
 - > Accompagner les jeunes : aide et décryptage des informations Internet, discernement et esprit critique, effets pervers (e-réputation, addictions...)*
 - > Accompagner les adultes (changer nos représentations, se former aux évolutions et les utiliser à bon escient...)*
- Adapter globalement nos modes de communication en direction des jeunes
 - > les supports, les messages...*

* * *



Silvia CAMARA-TOMBINI – Merci.

Donc, je vais poursuivre dans cette tranche d'âge dont Luc a rappelé l'importance en termes de population sur Angers, pour vous parler de notre politique Jeunesse et de notre projet politique pour la jeunesse angevine.

Je voudrais, à mon tour, remercier l'ensemble des partenaires qui sont présent, car c'est bien là une manière de mettre en reflet une réalité qui est celle que nous travaillons tous ensemble et c'est ensemble que nous contribuons à ce que les jeunes s'épanouissent à Angers.

Le film durait une dizaine de minutes. Je pense que si vous avions voulu être exhaustif sur l'ensemble des actions menées avec des jeunes, pour les jeunes ou avec et pour des enfants, nous aurions dû faire un film d'au moins deux heures.

Angers a la particularité d'être une ville jeune : 31 % de la population angevine a entre 15 et 29 ans. Cette jeunesse est diverse et multiple. Nous accueillons, bien sûr, beaucoup d'étudiants mais aussi des jeunes qui intègrent le monde du travail et ses difficultés. Ils ont tous un point commun : bien souvent, ils sont prêts à s'investir et à s'engager. C'est une richesse pour nous et ces jeunes constituent notre avenir.

Un chiffre m'a frappé, moi aussi, M. le Maire : en mars 2010, un sondage demandé par la FEV montrait qu'un Français sur deux avait un regard négatif sur la jeunesse et sur les jeunes qui sont jugés individualiste et égoïste. Ce chiffre me fait froid dans le dos. Je crois que nous devons tout faire pour l'inverser et tout faire pour changer le regard que l'on porte sur la jeunesse et ainsi travailler sur l'image des jeunes. C'est un axe fort de cette politique Jeunesse, aux côtés bien sûr de l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur avenir ou de leur autonomie.

Alors, nous partons d'un capital aujourd'hui que nous souhaitons faire fructifier, tout en rappelant l'idée qu'un projet politique pour la jeunesse doit concerner tous les aspects de la vie et donc bien tous les champs thématiques d'une collectivité. Si l'on parle d'emploi, de logement, d'éducation, de santé, de solidarité, d'urbanisme, de vie dans les quartiers, et j'en passe... à un moment donné, l'ensemble des Services municipaux et des élus sont concernés par les questions de la jeunesse.

Face à la crise, notre équipe a déterminé des priorités volontaristes. Une de ces priorités, vous l'avez bien compris, c'est la jeunesse au même titre que l'éducation. Je dois dire que dans tous les projets de quartier que sont en train de rédiger et de construire les adjoints de quartier, la jeunesse est mise comme un enjeu prioritaire, montrant bien combien tous nous nous en sommes emparés.

C'est donc tout naturellement que ce soir nous vous proposons ce projet global pour la jeunesse qui intervient dans un contexte national et local qui nous a fait, à un moment donné, nous arrêter et nous demander aujourd'hui quels sont les besoins des jeunes dans notre ville, quelles sont leurs attentes et quels sont leur parcours de vie et comment on peut les accompagner dans ce parcours de vie. Ce travail, nous l'avons mené avec notamment deux recherches actions, notamment une avec RESOVILLES qui nous a permis de travailler avec 6 grands villes de l'ouest, et une autre avec une psychosociologue, spécialiste des questions de la jeunesse. Ces deux recherches actions nous ont permis d'aller vers ceux qui travaillent avec

et pour les jeunes, nos partenaires Jeunesse, mais aussi vers les jeunes puisque cela a permis l'entretien de nombreux jeunes, de manière à voir aussi leurs mots et leurs attentes par rapport à cette politique Jeunesse. Nous avons aussi pris le temps d'aller vers les jeunes avec lesquels on travaille, notamment via le Conseil des jeunes Angevins, mais aussi les associations de jeunes.

J'en arrive maintenant à ce projet politique, ce nouveau cadre, ce référentiel que nous avons voulu aujourd'hui pour guider l'action municipale en direction des jeunes et pour définir les priorités politiques que nous souhaitons mettre en avant.

On a une statistique. Je vous rassure, je ne vais pas la détailler complètement, mais c'est juste pour vous montrer le poids de la jeunesse, quel est le pourcentage des jeunes de la ville par exemple dans un quartier, et, en rouge, le poids des jeunes par rapport à la population du quartier. Ce qui est intéressant, c'est de voir par exemple que le centre-ville est le quartier où nous avons 28 % des jeunes de la ville qui habitent dans le centre-ville et que le centre-ville a 42 % de sa population qui a moins de 30 ans. Cela montre l'importance de travailler sur la place des jeunes dans le centre-ville.

Ce projet politique, nous l'avons voulu basé sur un certain nombre de grands principes que vous nous entendrez souvent rappeler :

- D'abord, la jeunesse est positive, je l'ai dit déjà tout à l'heure sur l'image des jeunes. Nous voulons constamment rappeler que la jeunesse est une richesse et ce n'est pas seulement une problématique. Arrêtons de parler des jeunes uniquement quand ça va mal, parlons aussi de tout ce qu'ils apportent de positif et de constructif.

- La jeunesse, elle est plurielle. Et le projet que nous vous proposons ce soir est valable pour l'ensemble des jeunes, quel que soit leur statut, quelles que soient leurs difficultés ou leur lieu de vie. Il n'était pas du tout question pour nous de faire une politique jeunesse pour les étudiants, une politique pour les jeunes des quartiers, etc. Ce serait considérer que finalement on est jeune d'un quartier ou on est étudiant. Non, on est jeune dans une ville et donc, c'est bien un projet global pour l'ensemble des jeunes, bien sûr avec des modalités d'intervention qui seront différenciées en fonction des publics si c'est nécessaire.

- Et le dernier grand principe, c'est que cette politique Jeunesse est globale. Je vous le disais dans l'introduction : la jeunesse doit être pensée dans sa globalité et dans l'ensemble des thématiques qui la concernent. C'est donc bel et bien un projet de politique Jeunesse transversal.

Les priorités que nous avons retenues et que nous allons vous présenter ce soir :

- Les jeunes et l'emploi, favorisons leur parcours, soyons solidaires.
- Talents et engagements des jeunes, valorisons-les.
- Les jeunes dans la ville, construisons leur une place.
- L'information des jeunes, adaptons-nous.

Les jeunes et l'emploi, tout d'abord.

Il nous semble indispensable aujourd'hui, dans le contexte actuel, de mettre en avant la question de l'emploi et du parcours vers l'emploi des jeunes. C'est vrai et nous le

savons tous, que l'emploi n'est pas une compétence de la ville mais que c'est une compétence de l'agglomération. Cela dit, la Ville peut intervenir, notamment quand il s'agit de lutter contre les freins à l'insertion, que ce soit les discriminations avec le plan Diversités, que ce soit le manque de diplômes et le manque de valorisation des compétences, l'absence de réseau des jeunes ou encore la question des transports pour accéder à un emploi ou enfin aussi, tout ce qui est freins psychologiques et représentations sur les métiers.

La Ville d'Angers peut aussi donner l'exemple en tant qu'employeur citoyen et solidaire. Et là, c'est notamment toutes les expériences de mise au travail et de soutien à tous ceux qui y contribuent, comme JOBS DIVERS ou comme JOBS DE PROXIMITÉ que nous avons présentés lors de précédents Conseils municipaux. C'est aussi favoriser la découverte des métiers de la ville et favoriser l'accueil des stagiaires dans la ville.

Enfin, c'est soutenir les expériences de vie favorisant le parcours vers l'emploi. Cet axe nous a été proposé par les partenaires Jeunesse lors de notre précédente rencontre, en disant : "pour accéder l'emploi, encore faut-il être bien sa peau." Donc, c'est comment on accompagne le jeune pour qu'il se sente bien lui-même. C'est aussi une manière de contribuer à ce parcours vers l'emploi.

Sur cette question des jeunes et de l'emploi, si vous le voulez bien M. le Maire, vous allez donner la parole à Daniel LOISEAU.

M. le Maire – Merci.

Daniel LOISEAU, tu prends la parole. Tu seras sans doute un peu plus long que prévu, mais je pense que c'est important. Tu vas parler de la Mission locale, d'une manière claire, simple et compréhensible.

Daniel LOISEAU - Les actions en faveur de l'emploi sont très importantes pour une raison qui est une raison culturelle française : on ne fait certainement pas assez confiance aux jeunes et les jeunes sont très touchés par le chômage et, deuxièmement, parce que dans les périodes de crise, ils sont les premières victimes avec la difficulté de trouver le premier emploi, surtout pour les moins qualifiés, et l'enchaînement des intérimaires ou des CDD, ce qui veut dire jamais de stabilité.

Pour l'emploi et l'insertion des jeunes, comme l'a dit Silvia CAMARA-TOMBINI, la Ville et l'Agglomération travaillent la main dans la main. Je ne vais pas vous présenter tous les outils, mais vous présenter un premier outil dont a parlé le Maire, qui est la Mission locale angevine. C'est un outil partenarial auquel la Ville et l'agglomération participent de manière très importante. Je ne vais pas citer beaucoup de chiffres financiers, je ne vais en citer qu'un : à elles deux, Ville et Agglomération mettent plus de 900.000 € dans cet outil qu'est la Mission locale angevine.

C'est un outil qui est efficace pour les jeunes. Je voudrais rappeler que la Mission locale accompagne près de 8.000 jeunes sur le territoire de 66 communes et sur ces 8.000 jeunes, ils sont 4.900 sur Angers, et qu'elle emploie un peu plus de 60 salariés pour suivre ces 4.900 jeunes.

Notre mission, c'est accueillir, informer, orienter les jeunes avec un objectif final qui est l'emploi mais sans oublier l'accompagnement préalable dont parlait Silvia, qui va concerner le bien-être, la santé, le logement, la mobilité.

Nous avons des résultats dans la Mission locale : en 2010, par exemple, 903 jeunes ont suivi une formation, 1.726 ont eu un travail et près de 2.000 ont bénéficié d'une aide financière.

Les nouveaux enjeux pour notre ville, c'est d'accompagner plus de jeunes (on en a accompagné + 30 % en quatre ans), avec moins de moyens. Je suis désolé de devoir le redire mais les moyens qui nous viennent de l'État ont diminué de 5 % en 2011 face à une augmentation des jeunes suivis. Donc, nous avons décidé, avec le Conseil d'administration de la Mission locale, de transformer cette contrainte en opportunité en repensant notre organisation et en accroissant la proximité. J'insiste sur ce fait parce qu'à une époque où les moyens se réduisent partout, la grande tendance en particulier au niveau de l'État, c'est de dire : il faut tout concentrer pour économiser ("*big is beautiful !*") et tout ce que l'on peut faire de plus grand, ce sera plus rentable. Nous, on fait le pari inverse et en tant que Mission locale, on va quitter notre siège qui était rue St Léonard, qui faisait 1.000 m². On va déménager dans un siège beaucoup plus petit, de 200 m² et on ouvre en ce moment, depuis fin septembre jusqu'à fin octobre, trois sites d'accueil nouveaux : le site Baudrière, le site Beaussier et le site des Jonchères. Donc, un site en centre-ville vu le nombre de jeunes en centre-ville, un site à Belle-Beille (Beaussier) et un site à La Roseraie (Jonchères) avec six antennes dans les principaux quartiers d'Angers. Donc, c'est vraiment un effort de rapprochement des jeunes avec l'ouverture, dans chaque site, à la fois d'un accueil personnalisé et d'une antenne emploi.

D'autres types d'actions (et là, je vais aller un peu plus vite) concernent le rapprochement des jeunes avec les entreprises. C'est fait dans la Mission locale déjà avec des parrains et des rencontres avec les entreprises. En plus de rapprocher les jeunes des entreprises c'est aussi faire connaître les métiers. Et là, je vais citer rapidement quatre actions :

- L'une est un soutien fort de la Ville et de l'Agglomération au forum Formations/Professions. Cela concerne les lycéens, les collégiens et cette année, la dimension Apprentissage va être ajoutée (ce sera en décembre 2011).

- Une deuxième action qui est récente puisqu'elle a été créée il y a un an et demi, c'est le Forum pour l'Emploi. La prochaine édition aura lieu le 2 mars 2012. Il y avait beaucoup de jeunes à l'édition 2011 où il y avait 50 entreprises, 200 offres d'emploi et 2.200 visiteurs.

- Une troisième initiative nouvelle va être les Olympiades des Métiers. En partenariat avec la Région, nous avons décidé d'accueillir la sélection régionale de l'Olympiade des Métiers qui va accueillir 20.000 jeunes et présenter 50 métiers. Et nous allons mener, en collaboration Maison de l'Emploi, Ville d'Angers et UNICITE, une mobilisation des jeunes des quartiers pour qu'ils se rendent à ces Olympiades des Métiers et découvrent les 50 métiers présentés.

- Enfin, un dernier exemple, c'est la cellule emploi – formation de l'ATOLL. Nous avons donné une priorité, en particulier aux jeunes, en donnant (cela va peut-être vous

semblez court mais c'est important) 15 jours de priorité sur les offres d'emploi pour des organismes comme la Mission locale.

- Enfin je citerai une action nouvelle qu'on a lancé depuis un peu plus d'un an, de création d'entreprises dans les quartiers prioritaires avec des partenaires comme le Maison de la création et de la transmission, La boutique de gestion, etc.

Donc, vous le voyez, malgré des vents contraires, à savoir difficultés économiques, réduction des moyens en provenance de l'État, nous renforçons la proximité de nos actions pour essayer d'avoir une action plus efficace en faveur des jeunes.

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci, tu as été très complet.

Silvia ?

Silvia CAMARA-TOMBINI – Merci.

On passe maintenant à notre deuxième axe prioritaire : une place pour chaque jeune, soyons solidaires.

On le sait, les jeunes que ce soit en termes d'emploi et l'emploi conditionne tout le reste, sont parmi les premiers touchés par la crise. Par conséquent, on a besoin d'accroître la solidarité vis-à-vis des jeunes, en soutenant les jeunes les plus démunis.

C'est aussi, dans cette thématique-là, l'accès au logement et accompagner la gestion du budget pour l'accès au logement. C'est informer, accompagner les jeunes notamment à travers le Centre d'Informations Jeunesse ou encore, le service Logements Jeunes des foyers de jeunes travailleurs.

Sensibiliser, prévenir et agir pour la santé des jeunes, ou encore, accéder aux loisirs et pratiques culturelles sportives, en ayant, comme l'évoquait Rachel et comme l'évoquera Michel HOUBINE tout à l'heure, des tarifications adaptées à la réalité des jeunes.

Pour cet axe-là, je vais laisser M. le Maire donner la parole à Rose-Marie VERON.

M. le Maire – Rose-Marie VERON, tu as la parole.

Rose-Marie VERON – Merci M. le Maire.

Je vais évoquer la solidarité. Silvia CAMARA-TOMBINI parlait non pas de la jeunesse mais des jeunesses. Je vais parler de ceux qui ont des accidents de parcours, des ruptures familiales, des jeunes en recherche d'orientation ou en quête d'emploi, et des jeunes pour lesquels la solidarité familiale ne peut s'exercer. Il y a aussi des étudiants qui fréquentent les associations caritatives. Il y a ceux que nous devons accompagner dans leur projet de vie,

leur autonomie. Ces jeunes font partie de ceux accompagnés par le CCAS en lien avec les partenaires et particulièrement la Mission locale.

Par rapport à la Mission locale et le fait de conforter nos partenariats : en 2012, nous allons mettre en place des permanences du CCAS à la Mission locale et des agents de la Mission locale vont être présents aussi au CCAS : une amplification de nos soutiens par une présence de proximité.

J'évoquerai aussi quelques dispositifs nouveaux que nous avons mis en place au CCAS pour accompagner ces jeunes :

- Une aide d'urgence pour les 18-25 ans, toujours en lien avec la Mission locale. Une aide financière d'environ trois fois 45 € sur 12 mois. Depuis le premier semestre, 56 demandes ont été traitées.

- Une aide à la restauration pour les étudiants. J'évoquais de nombreux étudiants qui fréquentent les associations caritatives et il nous a semblé plus digne de les aider en leur fournissant des tickets de restaurant universitaire. Là, en partenariat avec le CLOUS, le Centre local des œuvres universitaires et scolaire, nous mettons à disposition des tickets restaurants pour ceux qui sont bénéficiaires d'une aide qui s'appelle le FNAU, le fonds national d'aide d'urgence. S'ils ont 800 € du FNAU, ils ont 80 tickets restaurant.

- Une aide aussi à la restauration pour les jeunes qui fréquentent les foyers de jeunes travailleurs. Là, un partenariat avec le Conseil général, via le fonds d'aide aux jeunes et la Mission locale. Premier semestre, une cinquantaine de jeunes ont bénéficié de ces soutiens.

- L'aide aux permis de conduire, depuis plusieurs années, qui a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle. Depuis le premier semestre 2011, 101 bourses ont été accordées, depuis deux ou trois ans, 350 jeunes ont profité de ce soutien. En 2011, 26 permis de conduire obtenus, ce qui est très satisfaisant. Et aussi, toujours en partenariat, j'insiste, et là un partenariat dense avec la Mission locale, la prévention spécialisée, les auto-écoles, la sécurité routière, la police municipale, y compris la Compagnie des lézards verts. La police, la culture, tous ensemble pour soutenir le permis de conduire, c'est assez remarquable !

Toutes ces actions, j'insiste, sont menées en partenariat, un partenariat que nous confortons, un partenariat qui est indispensable pour mieux agir. La journée que nous avons eue le 11 octobre dernier, était la concrétisation de cette volonté de partenariat et de travail ensemble. Cette journée du 11 octobre a rassemblé l'ensemble des associations du champs de la solidarité : environ 350 participants, pour partager un diagnostic, créer des réseaux, mieux coordonner et mieux co-élaborer, co-construire une politique sociale pour l'ensemble des Angevins, pour les jeunes en tout cas, pour agir ensemble.

M. le Maire – Merci.

Pierre LAUGERY ?

Pierre LAUGERY- J'interviens pour présenter le troisième axe prioritaire de ce projet Jeunesse.

Avant de présenter cet axe, je souhaitais, en tant que plus jeune élu de cette assemblée et encore dans l'âge qui peut bénéficier des politiques Jeunesse de la Ville d'Angers, dire que je suis particulièrement fier de ce Conseil municipal et particulièrement fier de présenter cet axe précis.

Même si pour nous, la valorisation de la jeunesse, de son engagement et de ses talents, est une priorité depuis déjà plusieurs années, les constats qui sont remontés de la recherche-action menée par Joëlle BORDET (?), nous ont confortés dans l'idée que cet axe prioritaire devait le rester et devait être renforcé. Je dis ça parce qu'elle nous a fait remonter des paroles de jeunes notamment des quartiers de la Roseraie et de Monplaisir qui lui disaient : "Mais nous, on n'attend qu'une seule chose, c'est d'être utile, de pouvoir servir à quelque chose pour les gens, pour la ville, pour mon prochain." Cela nous a montré à quel point ces jeunes avaient un besoin de reconnaissance et un besoin de se sentir utile à la collectivité, ce qui contraste avec le sentiment des Français que pour eux, les jeunes sont individualistes et ne pensent qu'à leurs propres besoins.

Autre constat lors des JOBS DIVERS qui sont menés en place depuis plusieurs années également : les jeunes qui participent à ces JOBS DIVERS sont énormément contents d'avoir pu participer, ne serait-ce que quelques heures, à cette vie collective, en disant : "On s'est senti utile, on s'est senti en confiance parce que vous nous avez fait confiance." Et on peut repartir à la recherche d'un emploi avec une première expérience certes assez minime, mais qui permet de donner un coup de pouce dans cette recherche d'emploi et qui permet de les valoriser et de les remettre dans le chemin de la réussite et dans leur parcours de vie des jeunes.

Ces constats nous amènent à un premier onglet sur cet axe prioritaire qui est de permettre aux jeunes de se rendre utile, de s'engager et de se mobiliser mais aussi, à travers cela, leur permettre d'être reconnu à travers cet engagement.

Pour qu'ils se sentent utiles, qu'ils continuent de s'engager, qu'ils continuent de se mobiliser, il me semble qu'il est nécessaire que la Ville qui le fait déjà et qui doit renforcer son soutien aux projets et aux initiatives Jeunes, continue dans cette lancée à la fois sur des projets et initiatives qui ont été menés par le Fonds d'aide aux projets Jeunes depuis de nombreuses années, mais en créant aussi un nouveau fonds de soutien et en renforçant l'attribution de ces fonds d'aide par notamment la participation de membres du Conseil des jeunes au sein des jurys.

Et puis, un deuxième soutien : le soutien des cultures de tous, qui semble nécessaire, que ce soit les pratiques amateurs ou les cultures actuelles et émergentes puisque aujourd'hui, on ne peut pas dire, malgré ce qu'on peut voir quand on découvre les concours par exemple à Sciences Politiques où l'on voit de la culture générale mais qui finalement n'est pas la culture de tous, qui est une culture un peu normée (je suis un peu provocateur exprès) mais, à un moment donné, il va falloir se poser la question de : qu'est-ce que la culture en France ? Et il nous paraît nécessaire de pouvoir soutenir la culture de tous.

Aujourd'hui, Silvia l'a dit tout à l'heure, il y a enquête qui a été menée par la FEV qui révèle que la moitié des Français ont une image négative des jeunes, qui les pensent individualistes, inactifs, irréalistes. Pourtant, d'un autre côté, ils estiment que les jeunes s'adaptent facilement, sont créatifs et inventifs, que la relation avec les jeunes est

enrichissante. C'est pour ça que, une fois qu'ils se sont engagés, qu'on a soutenu leur projet, il faut les valoriser. C'est tout le sens de la Journée de Valorisation de la Jeunesse qui a été co-construite avec le Conseil des jeunes et que nous devons continuer de porter dès l'année prochaine et les années suivantes, et continuer à valoriser cette image des jeunes et à valoriser leur engagement notamment au travers du service civique ou du brevet de l'engagement.

Enfin, mais je dirai plutôt "avant tout" puisque c'est la première des valorisations des engagements des jeunes et de leurs talents, c'est de leur permettre d'être écoutés et surtout, entendus. Écoutés par nous, les élus, avant tout ; écoutés par les professionnels, je sais qu'ils le font déjà mais les jeunes ont besoin d'être entendus par des adultes que ce soit élus mais surtout professionnels ; et puis, pouvoir donner son avis et être force de propositions, on l'a vu tout à l'heure avec les témoignages des membres du Conseil des jeunes. Voilà ce qui anime nos jeunes Angevins, de pouvoir participer à la vie de la cité, donner leur avis et être entendus sur cela. Nous avons le Conseil des jeunes dont certains membres sont présents dans la salle. Il faut aussi penser à ceux pour qui le mode institutionnel, Conseil des jeunes, ne conviendrait pas et réfléchir, cela fait partie des projets à mener, à d'autres modes de participation, moins institutionnels, moins cadrés, à l'avenir pour pouvoir être au plus proche de tous les jeunes Angevins, y compris ceux qui aujourd'hui sont dans le silence et se sentent isolés.

M. le Maire – Merci. À part le petit chapitre sur Sciences Po que je ne peux pas approuver, je me permets de dire que le reste est assez bien !

Un petit mot pour conclure ?

Silvia CAMARA-TOMBINI – Je termine sur les deux derniers axes prioritaires.

Le quatrième concerne la place des jeunes dans la ville.

Il faut qu'on pense au partage des espaces publics notamment lors des rénovations et des projets urbains, pour que chacun trouve sa place dans l'espace public, pas seulement les jeunes mais les enfants, les personnes âgées, mais qu'on n'ait pas forcément une image négative quand on voit un groupe de jeunes quelque part et que tout le monde puisse se trouver bien dans l'espace public. À cet égard, je voudrais juste citer le local Jeunes qui est un espace que nous avons souhaité et sur lequel nous avons travaillé. Pourquoi ne pas le reproduire ailleurs ? Le local Jeunes de Monplaisir a été voulu par M. le Maire. Je crois que c'est important de faire un petit focus dessus puisque c'est vrai, quand on fait une politique Jeunesse, à un moment donné on doit prendre des risques. C'est ce que partage l'ensemble des élus à la Jeunesse, c'est cette notion de prise de risques et en faisant le local Jeunes, on avait conscience qu'on prenait des risques, en tout cas on nous l'a bien rappelé. Le local a été ouvert il y a un an. Il accueille régulièrement une soixantaine de jeunes qui viennent quasiment tous les soirs pour la plupart puisque le local leur est ouvert du mardi au samedi de 17 heures à 22 heures. Ils s'y retrouvent tout simplement pour être ensemble et pour être dans un endroit agréable, pour être parfois accompagnés par les animateurs mais ce n'est pas obligatoire. Je crois que c'est vraiment l'exemple de projet sur lequel il faut qu'on travaille pour les autres quartiers qui en auraient besoin.

Adapter l'offre en direction des jeunes. Ce sont toutes les activités, les animations ou les équipements à destination des jeunes.

Réfléchir à la vie et aux rythmes du centre-ville. J'en parlais en introduction, on voit bien que le centre-ville est un quartier très jeune et il est nécessaire, dans le cadre du projet de quartier, que l'on travaille à la fois sur l'animation et les temps du centre-ville et bien sûr, puisque l'on ne peut pas ne pas en parler, sur la question des nuisances nocturnes en poursuivant le travail que nous menons depuis plusieurs années avec un certain nombre d'adjoints autour de la table.

Enfin, c'est renforcer l'appartenance des jeunes à la ville. Là, c'est un point qui est aussi ressorti très vivement des différents entretiens avec les jeunes qui, souvent, sont un peu cloisonnés dans leur quartier. Ils sont d'abord habitants d'un quartier avant d'être habitants d'une ville, et c'est comment finalement on arrive à avoir ces vases communicants qui font qu'il y aura beaucoup plus de liens entre les quartiers et le centre-ville mais aussi entre les quartiers eux-mêmes pour faire en sorte de lutter contre cette isolement dans un quartier que peuvent vivre certains jeunes. D'ailleurs, ça passe par le fait de valoriser l'image des jeunes et leurs actions. Vous voyez bien que cette question de l'image des jeunes est récurrente.

Enfin, le dernier axe car souvent, on nous rétorque : l'information des jeunes, c'est un outil, ce n'est pas une priorité. Eh bien, si, car à chaque fois qu'on a rencontré des jeunes, quand on leur demande quelles sont leurs priorités si eux avaient à faire une politique Jeunesse, ils nous parlent de l'emploi et du manque d'information. On pense qu'il y a trop d'informations mais en fait, ils sont souvent mal informés. Là, l'idée, c'est vraiment de leur donner la bonne information au bon moment pour pouvoir les accompagner efficacement. Donc, il s'agit de trouver des modes de communication et de les adapter surtout au contexte actuel de la jeunesse, en travaillant bien sûr via Internet et via les réseaux sociaux, en confortant le Centre d'informations Jeunesse qui accueille 20.000 jeunes par an, mais aussi via le portail Jeunes et la page Facebook de la mission Jeunesse. C'est aussi en s'appuyant sur un réseau de partenaires et d'acteurs locaux à associer à cette réflexion sur l'information.

Voilà, M. le Maire, j'ai terminé sur les cinq grands axes qui vont aujourd'hui nous animer dans notre projet pour les jeunes à Angers et surtout, je le redis encore, avec l'ensemble des partenaires puisque c'est bien ensemble que nous pourrons être utiles et efficaces pour la jeunesse.

M. le Maire – Merci Silvia.

Nous allons passer maintenant au débat. Je passe la parole à Frédéric BEATSE pour parler des projets de quartier.

Frédéric BEATSE – Merci M. le Maire. Chers collègues,

Je voudrais d'abord dire que je suis très fier d'être réuni avec vous aujourd'hui pour un Conseil municipal dédié à l'enfance, aux familles et à la jeunesse parce qu'il marque, et dans les présentations qui ont été faites par Luc BELOT, Silvia CAMARA-TOMBINI et leurs collègues, il marque une réelle ambition de la Ville pour les plus jeunes et pour ceux qui sont à la recherche de leur autonomie dans des conditions qu'on sait de plus en plus complexes.

La mission que nous nous sommes donnée au début de ce mandat, d'avoir une action résolue de lutte contre les inégalités, tient tout son sens dans ces politiques et dans les présentations que vous avez menées : l'attention portée aux plus jeunes, là où les égalités au début de la vie sont extrêmement différentes, le choix de faire confiance à la jeunesse, contrairement à des propos souvent entendus ou des pratiques hélas récurrentes, le choix de croire dans les potentialités des jeunes, dans leurs possibilités de conquérir eux-mêmes leur autonomie, de saisir eux-mêmes les leviers qui les amèneront vers cette autonomie de plus en plus difficile que ce soit dans le logement, dans l'emploi, dans l'accès à la vie à laquelle ils aspirent tous. Un projet, j'y reviendrai tout à l'heure, qui rejoint parfaitement l'action que nous menons dans les quartiers.

Mais au-delà du fond et de ses enjeux, c'est aussi sur la forme qu'il faut signaler l'action qui a été menée, vous en avez parlé l'un et l'autre. Le souhait de faire participer le plus grand nombre avec un temps de débat de qualité contradictoire, souvent agité mais toujours extrêmement productif, de façon à co-construire ces politiques et à responsabiliser les acteurs dans cette construction, qu'ils soient membres de Conseil, qu'ils soient acteurs de quartier, qu'ils soient porteur de projets associatifs. Je crois que c'est aussi extrêmement important et nous en voyons le résultat aujourd'hui dans l'assistance nombreuse dans cette salle.

Donc, tant sur le fond que sur la forme, un projet de qualité mais, qui plus est, est cohérent avec ce qui peut être dégagé dans nos différentes politiques municipales. Cohérent sur les territoires avec l'attention portée, M. le Maire, aux projets de territoire dont vous parliez. C'est-à-dire le fait d'agir au plus près de ces populations, des plus jeunes, des enfants, des familles, des jeunes, pour intégrer dans une logique de territoire, une logique de quartier en lien avec l'ensemble des acteurs, les grands enjeux que vous avez balayés.

Cohérent aussi avec les champs thématiques des politiques. J'y viens, pour ce qui me concerne, sur les thématiques qui me sont confiées dans le domaine de la vie associative avec le travail mené avec les Services Jeunesse des maisons de quartier, ouverts depuis la dernière convention, en actions partenariales avec la mission Jeunesse dont nous voyons les premiers résultats dans grand nombre de quartiers.

Cohérent avec l'action menée en matière de quartiers prioritaires et de politique de la ville. Je donnerai quelques exemples des actions que nous avons menées depuis 2008. J'avais souhaité lancer le soutien à UNICITE qui aujourd'hui, connaît un résultat tout à fait intéressant et qui irrigue nos politiques municipale. Le lancement de JOBS DIVERS. Pierre en a parlé tout à l'heure. On va, au-delà du mot, dire que c'est souvent la première ligne sur le CV. Une centaine de jeunes de nos quartiers en ont bénéficié cette année. C'est la possibilité concrète, dans les parcours de ces jeunes, de créer une relation de confiance, un déclic, de trouver des parrains, des acteurs à même de les accompagner. Nous avons des résultats tout à fait positifs de parcours réussis grâce à cette démarche.

L'action d'Angers Proximité qui est aussi tout à fait passionnantes. Je citerai à St Serge les actions auprès des familles de l'îlot Savary-Girand (?) qui est de grande qualité ou dans le domaine de la jeunesse, l'action menée de soutien à des associations de jeunes ou de soutien à des projets de jeunes de quartier, dans les domaines culturels ou sportifs. Là encore, des réussites extrêmement importantes.

Et toute cette mobilisation, cette énergie que nous représentons ici, dans ce Conseil municipal, dans un contexte difficile, vous en avez parlé, nous permet de nous adapter, Silvia a dit de "prendre des risques", d'améliorer notre service public au jour le jour et de répondre à ces défis pour améliorer nos réponses pour celles et ceux qui en ont le plus besoin.

M. le Maire – Merci.

Monsieur EL BAHRI ?

Ahmed EL BAHRI – Merci M. le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le projet éducatif local, dit PEL 2.0, présente une configuration qui me semble très riche en termes d'objectifs. Ces derniers sont axés sur le bien-être et la réussite des enfants et cela me convient parfaitement. On ne peut être que d'accord avec les orientations énumérées. L'approche transversale du montage des actions axées sur le territoire de vie me semble appropriée. La générosité transparaît par ailleurs sur ce plan et j'apprécie énormément.

Je m'interroge néanmoins sur l'absence de bilan plus précis et plus global du précédent PEL qui aurait pu servir de prétexte à l'élaboration du PEL 2.0 et de mieux cibler les actions à partir d'un diagnostic partagé.

En effet, la réalité sur le terrain aujourd'hui montre un accroissement des difficultés scolaires et sociales des jeunes dans certains quartiers accompagné d'un phénomène de "ghettoïsation" (je mets ça entre tous les guillemets que l'on veut, mais la réalité est là) lié surtout à un manque de mixité sociale, le terme n'a peut-être pas été suffisamment prononcé, qui renforce un sentiment d'exclusion souvent exprimé par certains de nos concitoyens. On ne peut pas fermer les yeux sur une réalité qui fait peser de réelles menaces sur la cohésion sociale. Il y a un véritable sentiment d'injustice lorsque certains parents ont le sentiment que pour leurs enfants, la réussite scolaire n'est pas au rendez-vous. D'ailleurs, la plupart des indicateurs de suivi sont consignés dans les rapports annuels qui corroborent ce sentiment, dont le dernier a été présenté récemment ici même.

Certains réseaux scolaires situés dans des quartiers difficiles, dits "sensibles", présentent des taux de réussite à des évaluations ou des examens qui sont en chute de plus de 30 points entre 2008 et 2011. Cette situation devrait nous donner matière à une réflexion plus globale dans le cadre d'un PEL autour d'actions concrètes pour aider à renverser cette tendance qui ne fait qu'inciter à la fuite des populations au profit d'une ghettoïsation galopante. Vous en avez cité quelques-unes qu'il faut sans doute accentuer.

Ainsi, je m'interroge et je vous interroge : dans quelle mesure le PEL 1 a-t-il contribué à corriger les inégalités sur le terrain et à renforcer les actions en faveur de la réussite scolaire et de la mixité sociale ? Qu'en est-il réellement sur le terrain, alors qu'on observe une amplification des phénomènes de fuite de certains quartiers et fuite de certaines couches de notre population surtout ?

Compte tenu de cette réalité, à votre place j'aurais priorisé peut-être davantage les actions à mettre en œuvre en ciblant deux axes :

- Premièrement, aider à l'apprentissage des savoirs et accompagner donc. Pour nous, l'apprentissage des savoirs demeure la source première de la promotion sociale, la maîtrise de la langue étant effectivement la clé de l'intégration, absolument. Malgré ce que l'on peut (?) entre l'école et l'instruction, reste le meilleur levier de l'ascenseur républicain.

- Deuxième axe : faire des jeunes des citoyens responsables. Donc, l'axe citoyenneté. Pour ce qui est des jeunes, faire des jeunes de véritables acteurs et pas seulement sous l'angle de la problématique de l'intégration économique parce qu'ils sont avant tout de futurs citoyens, de futurs acteurs de la cité, de futurs parents. Notre devoir, c'est aussi de les soutenir dans leur projet de vie. Vous l'avez cité, vous avez cité quelques-uns des actions.

Dans ce sens, il me semble utile de rendre plus lisible le PEL à partir d'actions plus concrètes et prévoir, dès le départ, un cahier des charges avec les objectifs précis et opérationnels et des critères d'évaluation.

Quelques exemples concrets : pour ce qui est de l'axe instruction, et je me polariserai essentiellement sur cet axe-là, il faut absolument mettre l'accent sur la continuité éducative entre l'école et les parents en les impliquant davantage dans le suivi scolaire. Le choix de l'association de la Fondation étudiante pour la ville, la FEV, peut être judicieux. En ce qui me concerne, j'en suis particulièrement convaincu. J'ai contribué fortement à l'introduire dans le quartier Monplaisir, je ne peux donc pas me renier moi-même. Il peut être effectivement judicieux s'il est accompagné un cahier des charges plus précis en termes d'accompagnement des parents dans le suivi scolaire. Il faut absolument mettre l'accent là-dessus.

Il faut donc recentrer davantage le PEL en s'attaquant aux principales difficultés que connaissent notamment les quartiers dits sensibles ou prioritaires. Nous y observons notamment la démission de certains parents face au suivi éducatif et scolaire. L'aide à la parentalité dans ce domaine particulier, est notre principale préoccupation et nous souhaitons en faire un fil conducteur de notre politique éducative.

Je ne vais pas trop m'étendre là-dessus, il y a d'autres axes encore que je pourrais développer mais j'ai voulu, avant tout, m'inscrire plutôt dans la complémentarité, bien qu'ayant commencé d'abord par vanter les mérites du travail qui a été fait en amont, y compris d'ailleurs en lien avec les Services, bien entendu.

Merci.

M. le Maire – Merci Ahmed.

Je voulais simplement dire deux choses, très rapidement. Je partage complètement l'essentiel de ce que vous avez dit. Je pense aussi que dans l'expression qui a été donnée par nos collègues dans ce qu'ils travaillent, c'est simplement qu'il y avait tellement de choses que les priorités sont toutes prioritaires. Je n'arrive pas moi, personnellement, et tu l'as dit très justement... L'aide à la parentalité, lorsqu'il y a des familles qui sont en difficulté, l'aide à la parentalité, c'est une évidence que si l'on n'agit pas là-dessus, tout le reste se casse la figure.

C'est la théorie des dominos : si cette pièce-là manque, cette pièce est essentielle. Et mes collègues ont parfaitement, j'ai cru le comprendre et Luc BELOT pourra me renforcer dans cette idée que c'était aussi la même chose pour toutes les priorités. Alors, qu'on les mette dans un ordre ou dans un autre, je pense que bien évidemment on peut le faire, mais je crois qu'on partage l'essentiel de ce qui est la nécessité actuellement d'avoir un projet éducatif local qui soit adapté à toutes les situations, à tous les quartiers, à toutes les familles et faire en sorte que nous ayons quelque chose qui soit cohérent et qui se réponde d'une action à l'autre.

Luc, très brièvement si tu es d'accord avec moi ? Tu feras une réponse globale, d'accord. Eh bien, je passe la parole à Bruno BARON.

Bruno BARON – Merci M. le Maire.

Quelques mots : en tant qu'ancien acteur professionnel de la jeunesse, je me réjouis de voir que ce sujet est sur cette table pour prendre toute sa place, d'autant plus qu'au niveau international, on a vu ce que pouvait apporter la jeunesse. Le printemps arabe nous a démontré que la jeunesse ou les jeunes comme a dit Silvia puisqu'il y a plutôt des jeunes, bousculait le monde et on a vu les conséquences positives que cela apportait.

Je ne sais pas si on a lu le même document que notre collègue, M. EL BAHRI. J'ai pour ma part, perçu une véritable cohérence dans la démarche que présentaient nos collègues, tant sur le fond que sur la forme, avec une méthode qui vise bien à faire avec les enfants et les jeunes, et non pas pour, c'est-à-dire les rendre véritablement acteurs. Je me souviens d'une expression qu'on lisait dans les livres lors de mes formations, dans les politiques Jeunesse des années 50 par exemple, il y a une expression qui courrait, c'était : "Calmer le jobard". C'était la manière dont on parlait des jeunes. On est carrément aux antipodes. On est là pour faire qu'ils deviennent de véritables acteurs.

Sur la méthode mais aussi sur le fond, il y a une véritable cohérence éducative. C'est une approche globale, elle a bien été présentée. Et il y a effectivement une démarche de continuité. Chacun a à voir avec l'éducation des enfants et des jeunes. Et le cœur de mon message sera celui-ci : cette politique locale a d'autant plus d'importance qu'elle s'inscrit dans un territoire au niveau national et au niveau de l'État en particulier qui est défaillant sur la politique de la Jeunesse. Par exemple, 45.000 contrats d'autonomie qui devaient permettre l'accès au travail des jeunes, devaient être signés. Aujourd'hui, on en est à un peu plus de 5.000 !

Autre exemple flagrant, et vous y avez fait référence en parlant de ghettoïsation : il y a eu l'assouplissement de la carte scolaire. Qu'a dit la Cour des Comptes en novembre 2009 ? Elle a dit que cette décision contribuait à la ghettoïsation aujourd'hui des écoles, à la ghettoïsation des quartiers. Qui a pris cette décision ?

Donc, moi, je suis très satisfait de voir qu'au niveau local, la politique municipale que nous construisons, s'inscrit comme un rempart pour les enfants et pour les jeunes, c'est-à-dire pour les protéger par rapport à des situations locales mais par rapport aussi à cette défaillance nationale, mais au-delà de ça comme un véritable tremplin qui va leur permettre de rebondir parce qu'il est là l'enjeu, leur permettre de rebondir. Donc, moi, j'encourage et j'ai participé à quelques réunions avec mes collègues, et je souscris pleinement à toute la démarche à la fois du projet éducatif local et à la politique jeunesse qui est mis en œuvre.

M. le Maire – Merci.

Je passe la parole à M. CAPUS.

Emmanuel CAPUS – Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ce n'est pas facile d'intervenir parce que cela fait une heure quarante que l'on ne débat pas, que l'on écoute la majorité, à part Ahmed. Donc, ce n'est pas facile de faire la synthèse de ce que vous avez dit parce que ça part un peu dans tous les sens. Mais moi, je voudrais intervenir peut-être d'abord, parce que vous avez abordé les choses dans le désordre, remettre les choses... on devait aborder le plan Jeunesse d'abord et je voudrais intervenir d'abord sur le plan Jeunesse.

Evidemment, et là je vais vous surprendre, je partage le constat que vous faites qui est cette satisfaction de cette richesse de la jeunesse angevine à Angers. Evidemment je partage vraiment cette profonde fierté que vous avez, que nous avons aussi, d'avoir cette ville jeune qui est donc dynamique grâce à cette jeunesse.

Mais, derrière ce constat, je voudrais peut-être rappeler une priorité qui n'a pas été rappelé ou du moins, je craignais qu'elle ne soit pas rappelée mais finalement Mme CAMARA-TOMBINI et M. LOISEAU ont été un peu plus diserts sur une des priorités qui m'apparaît essentielle, cette priorité c'est de lutter contre le départ de cette jeunesse d'Angers. Parce que tout ce qu'on a dit, et j'adhère à 99,9 % à tout ce qui a été dit, tout ce qui a été proposé pour cette jeunesse, mais à quoi sert tout cela si nos jeunes qu'on a formés, qu'on a élevés, qu'on a aidés, qu'on a éduqués, s'ils s'en vont ? Et à quoi sert toute cette politique si finalement, c'est en pure perte ? Parce que les étudiants viennent et s'en vont, les jeunes viennent et ils partent. À quoi cela sert ?

Je crois qu'il faut regarder autour de nous. Dans nos familles, combien de nos enfants, combien de vos petits-enfants, combien pour ma génération de nos frères et sœurs, sont encore à Angers alors qu'ils ont grandi à Angers, qu'ils ont fait leurs études à Angers ? Trop peu ! Combien sont à Nantes, à Paris, à Lyon ? Un nombre incalculable !

Donc, il faut, M. le Maire... Je pense qu'on peut faire ce constat ensemble, d'autant plus que vous êtes le contre-exemple, M. le Maire, à titre personnel, de mon propos. Ce que je suis en train de dire, c'est qu'il y a trop d'étudiants qui viennent et qui s'en vont. Vous, vous en êtes un contre-exemple puisque justement, je pense que cette première richesse qu'est notre ville, c'est d'attirer les étudiants, d'attirer énormément de jeunes qui ne sont pas nécessairement issus de la ville et le premier objectif, il me semble, c'est éviter cette hémorragie de la jeunesse, éviter que cette jeunesse s'en aille et faire tout pour qu'elle reste.

Alors, il y a deux voies : celle que vous avez utilisée M. le Maire à titre personnel, c'est-à-dire de venir faire vos études et qu'on maintienne à Angers le niveau d'excellence actuel des études, et l'on sait qu'il y a de la concurrence.

Et, le deuxième point sur lequel je voudrais insister, et c'est là effectivement que Mme CAMARA-TOMBINI et M. LOISEAU sont davantage intervenus oralement pour dire que

c'était une de leurs priorités, et je m'en satisfais parce que dans le document, cela a beau être en numéro un, on n'aborde finalement que deux points : la lutte contre les freins à l'insertion, et évidemment, nous sommes pour, et le rôle de la mairie. Mais oralement et au tableau, vous avez rajouté un troisième point et M. LOISEAU a développé davantage. Or, il me semble que c'est là l'une des priorités absolues pour lutter contre cette hémorragie, lutter contre la fuite de nos enfants, de mes frères et sœurs, et de vos petits enfants, à l'extérieur parce qu'il me semble que c'est l'essence même de notre politique que d'assurer le suivi et d'assurer que cette politique ne soit pas vaine, ne soit pas finalement un gâchis. Je crois qu'on peut quand même dire que tous les gens qui s'en vont, c'est un gâchis pour la ville d'Angers.

Voilà. C'est ma première intervention, M. le Maire.

M. le Maire – Merci.

Jean-Luc ROTUREAU ?

Jean-Luc ROTUREAU - Merci.

Comme tout le monde, je voudrais d'abord féliciter Silvia, Luc et tous celles et tous ceux qui ont contribué à la construction de ces projets. Revenir très rapidement sur le sens que je vois à ces projets avec une démarche particulièrement intéressante et un souci d'écoute et de compréhension de la jeunesse. Une jeunesse, comme cela a été dit, plurielle et diverse évidemment, et une démarche qui est engagée avec tous les Services et tous les adjoints thématiques. J'insiste là-dessus parce que ce n'est pas toujours facile. Je vais tout simplement parler de mon portefeuille sur l'urbanisme et le logement.

Nous avons effectivement à nous interroger, quand nous construisons cette ville, sur la manière dont nous intégrons la jeunesse dans nos projets. Je donnerai un seul exemple concret : lundi soir, nous avons une réunion sur Gare + avec quelques collègues. Nous avons eu énormément de question du public, ils étaient un peu plus de 200. Et les questions émanaient d'adultes d'un certain âge pour les questions habituelles de stationnement, de voitures, et d'autres. Il y avait beaucoup de jeunes aussi dans la salle et on les a vus après la réunion publique. On a discuté avec eux sur des questions qui les intéressaient et qu'ils n'ont pas posées. Donc, nous avons, je le dis très modestement, M. le Maire, à nous interroger sur les modalités de nos rencontres et les lieux de nos rencontres avec les jeunes pour savoir comment intégrer leurs besoins, notamment je pense à la question des espaces publics.

Sans jouer les anciens combattants, je me suis rappelé, Silvia, qu'on avait eu (et j'étais quasiment à cette place-là) en octobre 1997 et beaucoup d'élus étaient là quand même et il y en a dans la salle qui ne sont pas élus mais qui étaient là aussi, on avait eu toute une discussion sur un projet Jeunesse à l'époque avec, comme ce soir, énormément d'interventions. Nous avons fait des propositions avec, c'est vrai, des similitudes, même si l'époque n'est pas la même, sur l'aide aux projets, sur le festival TOURS DE SCENE à l'époque, sur la commission extra municipale Jeune. Tout ceci pour dire que finalement, nous devons nous réinterroger en permanence sur cette question de la jeunesse et ce que nous voulons faire avec cette jeunesse angevine.

Comme Silvia CAMARA-TOMBINI et comme bien d'autres, je voudrais me méfier des stéréotypes, et le rapport nous le rappelle bien : tous les jeunes ne se ressemblent pas, il n'y a pas une jeunesse mais de multiples jeunesses. Les aspirations et les projets doivent être aussi très variés. Mais les jeunes portent en eux des évolutions de la société. Je crois qu'être jeune effectivement, c'est à la fois avoir du tonus, la santé, des capacités d'imagination et de création, mais c'est aussi des besoins d'expression qu'elle soit individuelle ou collective. Et c'est surtout, avoir besoin de jouer un rôle dans la société. Il y a une part de rêve, de recherche d'idéal chez beaucoup de jeunes et tant mieux. Mais aussi, en même temps, il faut le rappeler, un besoin de concret et d'immédiat. C'est ce qui est compliqué. Il y a tout ce côté dynamique de la jeunesse avec cette complexité. Et puis, il y a un autre volet qui a été rappelé par d'autres collègues, c'est aussi les difficultés, le manque de confiance en soi, un avenir qui fait parfois peur. C'est une dichotomie qui est très présente dans la jeunesse aujourd'hui.

C'est un sujet qui nous rassemble. Il ne s'agit surtout pas de polémiquer. Je ne vous ai pas suivi, M. CAPUS, je préfère le dire. Je ne vous ai pas suivi dans votre expression. D'abord, personnellement, je n'aime pas l'expression "nos jeunes" parce que les jeunes ne sont pas à nous, ils sont jeunes. Moi, je dis "mes enfants" mais je ne dis jamais "nos jeunes". Et puis, deuxième chose : on a la chance d'être dans une ville universitaire et une ville où il y a beaucoup de jeunes qui arrivent et des jeunes qui repartent. D'ailleurs, les jeunes qui viennent, sont partis de quelque part. Donc, ça affaiblit probablement d'autres territoires. Mais il y a aussi des jeunes qui repartent et je trouve que les départs sont formidables quand le territoire angevin leur a donné des chances. Ce qui est difficile, c'est le départ subi mais le départ choisi, c'est quelque chose de formidable. Et cette mixité, pas seulement de générations, de couches sociales ou autres, est très importante aussi dans une mixité de jeunes qui viennent de l'extérieur et de jeunes Angevins qui peuvent aller enrichir d'autres territoires.

Donc, ou alors je n'ai pas bien compris, mais cette fuite dont vous avez parlé, moi je ne la crains pas. Evidemment, il faut garder un territoire dynamique avec des jeunes qui se plaisent ici, qui peuvent rester et qui peuvent enrichir notre ville au sens plein du terme, et qui peuvent la faire vivre, mais cela ne me paraît pas comme un problème tel que vous l'avez, en tout cas, évoqué.

Pour moi, la jeunesse, ce n'est pas un problème mais une chance et je veux, avec mes collègues, que ces jeunes soient acteurs de notre ville.

M. le Maire – Merci.

Je passe la parole à Rachel ORON.

Rachel ORON – Merci M. le Maire.

Je voudrais revenir sur la transversalité. Evidemment, le domaine que je connais le mieux, c'est la culture. J'ai parlé tout à l'heure de la transversalité dans le projet autour de la cité Nelson Mandela.

En ce qui concerne la politique Jeunesse, il y a aussi une transversalité importante, en particulier sur l'axe 3 que Pierre a présenté sur la valorisation des talents des jeunes, avec les cultures de tous. Je tiens à rappeler qu'à Angers, on a par exemple un festival ARTAQ

autour des arts urbains. Dans les années 80, Jack LANG a fait ricaner bon nombre de personnes parce qu'il valorisait cette culture-là. De nos jours, il va de soi pour le monde entier que les arts urbains sont des arts à part entière. D'ailleurs, quand on voit la cote de certaines œuvres d'art, on n'en doute pas. Tout cela pour dire qu'à Angers, par exemple dans ce domaine-là, dans le cadre du festival ARTAQ qui accueille des artistes de renommée internationale, on a aussi des jeunes Angevins qui participent à des projets qui valorisent leur travail et qui permettra peut-être à certains d'entre eux, de se faire connaître et de rayonner bien au-delà d'Angers, ce que nous souhaitons tous.

Par ailleurs, un autre exemple : le festival TEMPO RIVES qui existe à Angers depuis 2009, propose depuis l'année dernière, depuis 2010, des premières parties ouvertes aux jeunes talents angevins qui ont été sélectionnés dans le cadre d'un tremplin au grand théâtre, donc déjà une scène professionnelle. Cela leur permet de jouer devant des milliers de spectateurs, de faire connaître leurs talents. Là aussi, cela contribue au rayonnement de la ville et, on le sait tous, on a des groupes angevins qui là ne fuient pas Angers mais vont jouer à l'extérieur d'Angers, font connaître Angers et on ne peut que s'en réjouir.

Dernier point : on a parlé tout à l'heure du festival TOURS DE SCENE qui s'est arrêté, tout le monde le sait, mais justement à la place de ce festival, on a mis en place un dispositif de soutien aux musiciens amateurs et émergents, qui permet de contribuer au financement de dizaines de concerts sur la ville, tout au long de l'année cette fois, avec un dynamisme de la scène musicale angevine qui est complètement entretenue, valorisée, et là aussi, la possibilité pour des amateurs de loisirs, de se faire plaisir en jouant devant un public mais aussi à des talents émergents, des groupes en voie de professionnalisation, de se faire connaître et de rencontrer un public.

Pour conclure, je voudrais dire sur la question de la valorisation des talents qui est vraiment très renforcée par la politique de la ville, que cela a un intérêt individuel évident pour les jeunes qui grâce à cela, ont une meilleure image d'eux-mêmes, mais il faut bien accentuer l'idée que les jeunes, comme l'a dit Silvia tout à l'heure en introduction, sont une richesse pour la ville. Ils contribuent, de façon indéniable, au dynamisme, à la vitalité de la ville et au rayonnement de notre territoire.

M. le Maire – Monsieur Laurent GERAULT ?

Laurent GERAULT – Merci M. le Maire.

Je ne sais pas si M. LAUGERY avait présenté Sciences Po, mais permettez-moi, au nom du groupe de la minorité, de le féliciter pour son concours d'avocat et de vous présenter aussi notre nouvelle collaboratrice, Audrey ROUX, qui a aussi le visage d'une forme de jeunesse. Je suis sûr qu'elle apportera beaucoup à l'ensemble de nos travaux et du Conseil municipal.

Monsieur le Maire,

Tout d'abord, merci d'avoir inscrit ce Conseil municipal extraordinaire. Il a le mérite principal d'offrir la place qui est la sienne à la jeunesse dans notre vie et notre débat municipal. Il est vrai, comme vous le soulignez vous-même en page 4 des délibérations qui

nous sont proposées, que la jeunesse est depuis un an et demi, au cœur de nombreuses attentions, réflexions, schémas, plans, livres verts.

Paradoxalement d'ailleurs cette préoccupation est montée lors de la réforme des retraites et la place prise par de nombreux jeunes dans les débats publics et manifestations, faisant apparaître une forme de malaise et une forme de "désespoir collectif", pour reprendre le sondage que vous avez cité concernant la JOC.

Cette situation n'est malheureusement pas nouvelle. Elle résulte de la crise que connaît notre pays depuis 30 ans dans bien des domaines. En effet, toutes les études traduisent les difficultés qu'ont les jeunes à trouver, à faire, à prendre leur place dans la société. Conséquence d'une "société malthusienne qui s'est recroquevillée sur elle-même", pour reprendre l'expression de Martin HIRSCH lors d'un collègue sur ce thème à la fondation TERRA NOVA. Je pense que vous apprécierez mes citations.

Nous l'évoquions ensemble avec mes collègues conseillers régionaux, lors du débat sur le schéma régional de la Jeunesse présenté en juin dernier, ces difficultés que connaît la jeunesse française sapent les principes du vivre ensemble, les principes mêmes de la République, je crois que c'était Frédéric BEATSE qui disait cela dans l'enceinte de l'hôtel de la Région. Parce qu'il ne peut y avoir de liberté sans autonomie, laquelle s'acquiert au même titre que la liberté. Parce qu'il ne peut pas y avoir d'égalité quand il y a exclusion notamment à l'emploi et au logement d'une partie si importante de la population. Parce qu'il ne peut y avoir de fraternité quand la société exclut ses enfants.

Notre pays connaît en l'occurrence un double paradoxe (cela en fera trois avec le vôtre, M. le Maire) : champion européen des politiques familiales et de naissances d'une part, très mauvais voire dernier élève en matière de politique de la jeunesse. Explosion du chômage des jeunes, perspectives bouchées pendant que certains secteurs connaissent la pénurie de main-d'œuvre.

Ce premier schéma municipal de la Jeunesse s'imposait donc. Nous pouvons mesurer, en l'occurrence, le travail, comme vous l'avez souligné, réalisé par les Services, par l'ensemble des élus et des partenaires. Nous tenions à le souligner nous-mêmes avant d'examiner le document lui-même, et vous dire, au nom de la minorité, combien certains sujets s'inscrivent dans la durée avec toute la force et l'unanimité de l'ensemble du Conseil municipal.

Tout d'abord, sur les objectifs du document que vous nous présentez (je me contente simplement de parler de la politique Jeunesse et non pas du PEL que mon collègue et ami Ahmed a exposé). Evidemment, quand vous affirmez la jeunesse comme priorité, nous partageons. Il est vrai que nous avons voté, en quelques années, un schéma gérontologique, un schéma de l'habitat, une charte culture et solidarité, une schéma touristique, une charte paysage urbain, etc. J'espère n'avoir blessé aucun de mes collègues en oubliant certains schémas. Plus sérieusement, c'est le premier schéma Jeunesse. C'était une nécessité. Cela ne veut d'ailleurs absolument pas dire pour autant que rien n'était fait auparavant, loin de nous cette idée.

Sur la démarche que vous proposez, la construction de ce schéma a fait appel à de multiples partenaires, ce dont nous devons nous réjouir. Nous pouvons regretter, toutefois, la faible participation des jeunes eux-mêmes. Il est légitime de penser que seuls les plus

sensibilisés à l'engagement ou les plus impliqués dans la vie collective, aient pu contribuer à ce projet. D'ailleurs, un de nos collègues l'a souligné lui-même tout à l'heure. Je ne dis pas que nous avons, sur ce point, la solution. Nous voulons simplement souligner les limites de cette démarche dont ont conscience eux-mêmes les principaux concernés après avoir échangé avec eux. Cette démarche résulte également de deux recherches-actions, je cite, centrées sur les enjeux de la politique Jeunesse en direction des quartiers sensibles.

Pour nous, je pense comme pour vous, la politique présentée se doit d'être globale. S'il y a une grande diversité des jeunes Angevins, il doit y avoir une politique de la jeunesse municipale pour éviter toute forme de dérapage, voire de notion communautariste, et bien répondre à l'ensemble de sa jeunesse dans sa globalité. Mais là, je pense que l'on rejoint un certain nombre des propos de nos collègues.

Peut-être un regret : l'absence de diagnostics et donc, d'évaluation dans le temps des effets de nos politiques publiques. D'autant que l'observatoire social que nous avons acté il y a 15 jours, fait apparaître une spécificité de la jeunesse à Angers. J'en citerai deux, une quantitative et une qualitative. 40 % des ménages de moins de 30 ans déclarent des revenus par unité de consommation inférieurs au seuil de pauvreté, soit 60 % de plus que l'ensemble des ménages. Une qualitative : à travers les bilans de la Mission locale angevine que vous avez évoquée, chers collègues, qui insiste sur les difficultés croissantes des jeunes Angevins.

Nous pensons que cette idée de tableau et d'évaluation des politiques publiques pourrait dans le temps, au regard de ce qu'a dit notre collègue Jean-Luc ROTUREAU, être mise en œuvre pour nous permettre d'avoir un tableau de bord et donc, d'avoir un souci d'efficacité et de réalité au regard de la politique municipale que nous menons vis-à-vis de la jeunesse.

Sur les priorités proposés : les axes 1 à 3 reprennent les priorités définies par la Région Pays de la Loire et bien d'autres collectivités. Nous les partageons très largement. Quant au point 4, je cite : "Penser jeunesse dans les rénovations et projets urbains", évidemment nous sommes entièrement d'accord tout en sachant que notre programme de rénovation est déjà très avancé, voire bientôt réalisé en interne, mis à part Verneau bien sûr.

Deux absents dans ce document : la famille et la notion de responsabilité. Quand je dis "famille", je veux dire notamment le lien famille et jeunes. Comment peut-on contribuer plutôt que d'opposer autonomie à solidarité familiale ? Je ne dis pas que vous le faites mais trop souvent, on le lit et on l'entend. Pour nous, la question est plutôt de voir comment on peut contribuer à accompagner jeunes et famille dans la prise d'autonomie. Je souhaiterais simplement que ce sujet puisse être abordé dans ce schéma qui vise à vivre et à évoluer. Je ne crois pas que l'on passera du "tout famille" au "tout autonomie". Comme je disais tout à l'heure, l'autonomie s'acquiert. Je crois que le rôle de la politique municipale, c'est aussi de faire en sorte que le passage de la politique familiale à l'autonomie se passe dans les meilleures conditions et on doit l'accompagner. En tout cas, il y a une réflexion que je vous propose sur ce sujet.

Deuxième thématique : la responsabilité. Redonner du sens à la responsabilité, un mot que nous n'avons pas entendu ce soir. Quand nous parlons à juste titre de droits, d'accompagnement, de solidarité, il nous semble nécessaire de ne pas oublier concomitamment le besoin de créer un environnement favorable à la prise de responsabilité, tout simplement pour faire de nos jeunes des individus libres et responsables.

En conclusion, bien évidemment nous voterons ce document qui n'est pas figé et qui aspire à être peut-être un peu plus concret parfois. Pour nous, plus que le schéma des jeunes à Angers, il doit devenir à terme le schéma de la jeunesse d'Angers, jeunesse dans sa globalité et non pas jeunesse uniquement en difficulté. L'enjeu est de taille, l'enjeu est difficile. Affirmer la fierté d'être la jeunesse d'Angers, retrouver des perspectives positives, retrouver de l'espoir pour que cette génération, permettez M. le Maire qui est un peu la vôtre, cette génération Antonini, depuis le temps que vous êtes en responsabilité à la mairie, reste à Angers. Je rappelle pour donner des chiffres que j'ai pris dans l'observatoire et dans les documents de l'AURA, qu'en 1999, nous avions 48.000 Angevins âgés de 15 à 25 ans. En 2008, nous en avons 47.443 âgés de 15 à 29 ans. Le dernier état de la situation à Angers nous montrait que nous avons perdu environ 10.000 habitants. Malheureusement, les chiffres que nous vous donnons semblent traduire que ce sont majoritairement les jeunes. En conclusion donc, donner des perspectives d'avenir localement à cette génération, doit être perçu comme un enjeu de cohésion locale derrière les intentions, derrière le contexte particulier que l'on connaît actuellement. Ce doit être d'abord là notre objectif.

Merci M. le Maire.

M. le Maire – Michel HOUSBINE ?

Michel HOUSBINE – Merci.

Je voulais bien sûr parler un peu du sport et de la jeunesse puisque si un secteur rencontre beaucoup de jeunes, c'est bien aussi celui du sport.

Sur Angers, sur les quelque 36.000 Angevins qui pratiquent le sport d'une façon ou d'une autre, les derniers chiffres que l'on a avec l'Office municipal des Sports, nous disent que 50 % ont moins de 18 ans. Donc, il y a une grosse pratique, et de l'enfance et de la jeunesse, dans ce domaine du sport.

Beaucoup d'entre eux sont licenciés dans un club et à ce titre, ils pratiquent dans une structure encadrée par des dirigeants dont la plupart sont compétents et formés. Beaucoup d'autres pratiquent aussi le sport mais pas au sein d'un club. Ils disposent pour cela d'équipements qu'on dit d'équipements de proximité qui ont fleuri un peu partout ces dernières années. Vous connaissez les terrains de foot à 7, en synthétique, qu'il y a à Belle-Beille, à Monplaisir, Abel Chantreau, bien sûr le parc de la Baumette qu'on oublie souvent de citer comme terrain de proximité mais qui permet, à deux pas du centre-ville, d'aller jouer au tennis ou au tennis de table, etc., dans des conditions assez simples. Et puis, ces équipements de proximité qu'on appelle "de libre accès" souvent, quand on dit "libre accès", c'est également au sens bien sûr horaires mais également tarifs. On a beaucoup aussi parlé de l'accessibilité au niveau des tarifs puisque là, tout est bien sûr gratuit.

Et puis, il y a tous les jeunes dont certains sont parfois livrés à eux-mêmes, on en a parlé aussi, et pour qui, pour les rassembler, pour les rencontrer, pour les animer, une équipe de médiateurs sportifs fait un travail de fournis plus que régulièrement sur le terrain directement. Ce sont 12 animateurs effectivement socio-sportifs, répartis sur trois secteurs, qui proposent chaque semaine une quarantaine de rendez-vous, qui reviennent chaque semaine à environ 250 jeunes dans les équipements sportifs municipaux. 250 jeunes qui

viennent, pour certains tous les jours, pour d'autres une fois par semaine, pour d'autres encore à des fréquences plus différentes. Certains rendez-vous sont réservés même aux parents. Je prends l'exemple de cet atelier Gym Maman qui a lieu à la Roseraie, à la salle Jean Vilar, tous les mardis après-midi.

L'équipe d'animation propose aussi des rendez-vous qu'on dit plus "événementiels". Ces rassemblements événementiels, là ce sont plus de 450 jeunes que l'on voit passer et qui viennent pratiquer différents sports, suivant les événements bien entendu, autour des Jeux olympiques, autour de la Coupe du monde de foot, c'est autour de tout ce qui peut se passer. Et ils ont là l'occasion souvent de rencontrer les joueurs professionnels de nos équipes de haut niveau, ce qui fait un lien également avec un peu le rêve de ces jeunes.

Pour ceux qui sont encore plus jeunes, au niveau de l'éducation vraiment, je vais rapidement vous parler du défi Archimède dont il a été question plusieurs fois dans cette enceinte. L'objectif qu'on s'est fixé, c'est qu'en sortant du CM2, tous les enfants sachent nager. Quand on dit "sachent nager", c'est que (je ne vais pas caricaturer mais aller à gros trait) s'ils tombent à l'eau, ils arrivent à s'en sortir. Oui, c'est important. Après, s'ils veulent approfondir telle ou telle nage, ils peuvent toujours le faire. Mais là, l'essentiel, c'est de savoir nager. Or, si beaucoup d'entre eux y parviennent dans le cadre des programmes scolaires et de la natation à l'école, beaucoup ont des difficultés qui sont dues à une méconnaissance du milieu de l'eau, à une méconnaissance de la piscine, à un refus des parents d'aller vers ces lieux régulièrement avec leurs enfants. Et on sent que ces enfants, dont on sait par ailleurs que ce ne sont pas ceux qui sont le plus bloqués sportivement, mais à la piscine, ils ont des difficultés.

Justement, on a mis en place des séances supplémentaires avec les médiateurs sportifs, avec les cadres de l'éducation nationale, les enseignants et les conseillers pédagogiques concernés, avec bien sûr les parents que l'on essaye de mettre dans le coup pour que, pendant les vacances, les enfants viennent et que petit à petit ils acquièrent tout ce qu'il faut pour avoir au moins cette autonomie dans l'eau dont il est question. Pratiquement, environ 200 jeunes sont concernés également par ce dispositif qui prend de plus en plus d'ampleur.

Voilà deux exemples marquants un peu de ce que l'on souhaite faire et développer avec et les enfants et les jeunes au niveau du sport.

M. le Maire – Merci Michel.

Mes chers collègues, je vais me permettre de prendre l'autorité de l'animateur du Conseil municipal pour dire que notre public n'est pas forcément habitués à avoir des débats aussi longs, qui sont intéressants mais qui.... Je vois M. CAPUS qui fait des mines !... Je dis simplement que je crois que l'essentiel a été dit. Il y a eu des différences, il y a eu des nuances, il y a eu des choses importantes, il y a eu des divergences aussi et c'est bien ainsi. Je vais demander aux deux rapporteurs de présenter une espèce de synthèse de ses sentiments après ce débat qui a été riche, et je vous remercie à la fois du ton juste qui est simplement le fait que nous respectons nos interlocuteurs. Je dois dire que je suis fier du Conseil municipal parce que vous avez pris en compte une vraie valeur sur un véritable problème de société, qui est notre société, et vous l'avez pris avec tout le sérieux qui s'imposait.

Je passe la parole d'abord à Luc BELOT, puis ensuite à Silvia CAMARA-TOMBINI. Je leur demanderais de n'être pas trop long mais simplement d'être complet.

Luc BELOT – Je m'inscris, M. le Maire, dans la ligne des propos que vous venez de tenir.

Je remercie Ahmed EL BAHRI d'avoir senti la générosité qui est celle du PEL, qui n'est pas celle de l'équipe municipale mais qui est bien celle de l'ensemble de ceux qui y ont contribué et ils sont nombreux encore dans cette salle ce soir dans le public notamment.

Deux éléments de réponse rapidement.

- Sur les thématiques que vous avez évoquées comme étant prioritaires : on les retrouve bien dans ce projet éducatif local. Juste sur les quatre clés d'entrée, vous avez évoqué le parcours et la cohérence éducative que vous retrouvez en clé d'entrée 1 dans nos discussions. Cette continuité éducative avec la famille : "L'éducation, une histoire de famille". Je crois qu'on est bien là au cœur. Pour tout vous dire, en un peu plus de deux semaines, sur les 100 participants de la dernière rencontre, on a déjà reçu 50 propositions de projets et il en arrive encore tous les jours. Et nombreux sont les projets qui sont autour de cette cohérence et du lien famille – éducation, partenaires éducatifs.

- Sur l'interrogation que vous aviez à la fin de votre propos sur le bilan du PEL 1 : on pourra vous donner un certain nombre d'éléments, notamment suite à la rencontre qui a eu lieu en janvier avec tous ceux qui étaient acteurs de ce premier PEL. Si je peux me permettre, un des plus beaux bilans à défaut d'être exhaustif, c'est le petit film de dix minutes que nous avons regardé. Quand on voit les accueils de loisirs, les films qu'ils ont montés, les préparations qu'ils ont faites, les thématiques qu'ils abordent, lorsqu'on voit la FEV intervenir, je crois qu'on a là un certain nombre de réalisations qui sont directement empruntées du PEL 1, mais je reste à votre disposition pour vous donner l'ensemble des éléments.

Monsieur le Maire, je suis embêté parce que je vais avoir beaucoup de mal à répondre à Emmanuel CAPUS tant on ne parle pas de la même chose et on ne parle pas le même langage. Je constate que quand vous parlez de richesse, vous avez une vision extrêmement comptable budgétaire. Vous avez parlé de pertes, de profits. Il semble que quand on éduque des jeunes, on attende un retour sur investissement sur le territoire. C'est un vocabulaire extrêmement libéral, et je peux vous dire que nous, nous en sommes loin. Quand on parle de jeunesse, quand on parle de projet éducatif, on est dans de l'humain. Nous, nous avons évoqué ce soir la réussite éducative, la réussite scolaire, le bien-être, la générosité (je viens d'en dire deux mots et il me semblait que c'était partagé au moins par certains de votre groupe). Moi aussi, il m'arrive de parler de richesse mais lorsque je l'aborde pour parler de jeunesse, d'éducation, d'enfance, je peux vous dire que pour toute notre équipe, il n'est de richesse que d'hommes !

M. le Maire – Merci de cette phrase que je partage complètement.

Donc, sur ce premier volet Education Enfance – Petite Enfance, est-ce que vous approuvez les priorités ? Monsieur CAPUS, vous voulez réagir en tant que comptable ?

Emmanuel CAPUS – Je peux réagir, si vous m'y autorisez !

Je crois que, Luc BELOT, il y a un point sur lequel on est d'accord : on ne parle pas le même discours mais ça, ça fait longtemps et c'est tout à fait normal, on n'a pas la même culture et on n'a pas les mêmes visions politiques de la ville. C'est un fait.

En revanche, je crois que Luc BELOT ne m'a pas compris ou ne m'a pas écouté parce que j'ai justement commencé à citer... J'aurais pu, moi aussi, citer Jean BODIN mais j'aurais dit que ce n'était pas de moi, j'aurais dit que c'était de Jean BODIN, et il se trouve que Jean BODIN, c'était un juriste du Moyen Age mais c'était un libéral. Donc, je trouve assez cocasse de citer Jean BODIN et de me dire que je suis trop libéral ! On ne cite pas un libéral quand on veut critiquer un libéral, et ça ne me paraît pas être un gros mot. Je voulais juste répondre ça.

Il y a aussi un point sur lequel M. BELOT n'a pas insisté beaucoup et je crois, si vous m'y autorisez M. le Maire, qu'il faut qu'on y revienne...

M. le Maire – Ah non, non, je m'excuse. Je veux bien tout, on peut partir jusqu'à minuit et demi si vous le souhaitez, moi, cela ne me dérange absolument pas mais notre assistance peut être un peu dérangée. Alors, en une phrase ou deux, vous êtes très capable, je connais vos talents !

Emmanuel CAPUS – Non. Dans ces cas-là, j'aborderai cette question à un autre Conseil municipal. On aura l'occasion d'en rediscuter.

M. le Maire – Oui, oui, cela ne me dérange pas du tout.

Emmanuel CAPUS – Mais pour répondre à Jean-Luc ROTUREAU en revanche : on ne peut pas, quand on voit ces images de cette jeunesse, de cette richesse, dynamique, vivantes, on ne peut pas se réjouir du fait qu'elle reparte ailleurs. C'était juste cela, mon propos.

M. le Maire – Ecoutez, je crois qu'on a une incompréhension réciproque. Nous sommes des formateurs. Nous faisons venir 33.000 étudiants à Angers tous les ans pour les former. Dieu sait si nous ne comptons pas, en donnant 33.000 emplois, les garder tous mais je pense que nous participons à quelque chose sur lequel il faut vraiment qu'on soit d'accord : nous faisons localement ce que nous devons, mais cela rentre dans une vision globale (et ce n'est pas moi qui l'ai inventé, ce n'est pas BODIN non plus !) qui est que notre pensée locale se compare à une action globale. Cette action globale, c'est celle de la France, c'est celle de la République. Et je tiens à vous dire parce que je me sens très profondément, très viscéralement comme cela, je fais partie d'une diaspora, je suis un exilé comme Ahmed. Nous ne sommes pas très loin au point de vue kilométrage mais nous venons d'ailleurs, et nous sommes très profondément Angevins. Et parmi les Angevins, je connais beaucoup d'Angevins qui viennent d'une diaspora. Je connais aussi beaucoup de gens qui habitent Toulouse, qui habitent le nord, qui habitent l'est, qui habitent la Bretagne, et qui font partie d'une diaspora. Notre pays a cette chance d'être un pays avec des capacités de formation républicaine qui sont uniques. Nous

avons la chance d'être dans une Europe qui, pour l'instant, je le dis volontairement, malgré quelques trébuchements, malgré quelques hésitations, est volontairement un ensemble cohérent. Alors, je ne me sens pas propriétaire de la jeunesse qui passe à Angers. Je ne me sens pas propriétaire des jeunes qui viennent à Angers y apprendre quelque chose ou y parcourir un moment de leur vie. Je me sens propriétaire, avec tous les Français, avec tous les Européens, de notre jeunesse européenne, je dirai même, pour rentrer dans le cadre d'un débat qui a eu lieu ailleurs, d'une mondialisation de la jeunesse.

Donc, je me permets d'interrompre le débat maintenant et de passer au vote sur cette première délibération :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

La délibération n° 2011-505 est adoptée à l'unanimité.



Je dis au public que le Conseil municipal d'Angers à l'unanimité a approuvé les grandes orientations du projet éducatif local rapporté par Luc BELOT.

La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI – Merci M. le Maire.

Je voudrais vous remercier M. GERAULT. Effectivement, on voit que vous partagez avec nous cette nécessité de mettre la jeunesse comme un enjeu, et je crois que nous sommes sur la même longueur d'onde par rapport à ça.

Juste en termes de mots, je crois qu'il est important de parler de projet de politique Jeunesse. C'est une dynamique Jeunesse et ce n'est pas un schéma. On n'a jamais évoqué la question de schéma parce qu'un schéma, ça reste figé. Une politique Jeunesse, Jean-Luc le disait tout à l'heure, elle avance constamment, elle doit s'adapter au contexte national et il est nécessaire qu'à un moment donné, on puisse l'arrêter et y retravailler.

D'ailleurs, je voudrais rappeler que ce n'est pas le premier projet politique Jeunesse. Tu l'as dit tout à l'heure, Jean-Luc, quand la Mission Jeunesse a été créée en 1997, elle s'est basée sur un projet pour la jeunesse et aujourd'hui, on retravaille. On a avancé sur la question de transversalité, de globalisation de ce projet. Et, effectivement, on propose ce nouveau projet pour les jeunes à Angers.

Vous avez pointé du doigt la participation des jeunes à l'élaboration de ce projet. Au-delà du fait que nous avons, à deux reprises, rencontré les jeunes du Conseil des jeunes pour leur demander quelles étaient selon eux, avec une page blanche, les priorités pour rédiger une politique jeunesse, nous avons surtout et quand je dis "nous", ce sont surtout les deux sociologues qui ont travaillé pour nous dans le cadre des deux recherches-actions, ont rencontré pour RESO VILLES, 60 jeunes de Grand Pigeon et du quartier St Jacques – Nazareth, et pour la recherche-action de Joëlle BORDET (?), 60 jeunes des quartiers de La Roseraie et de Monplaisir. Et c'est vraiment sur ces témoignages que nous avons à disposition, que nous

avons appuyé cette politique Jeunesse parce que, et Pierre a évoqué un certain nombre de ces jeunes, ce sont vraiment des témoignages qui nous ont interpellés et qui ont nourri le projet politique que nous présentons ce soir.

Pour ce qui est de la rénovation urbaine, le point 4 sur lequel vous nous interpellez, et ça vient répondre aussi à la question de M. EL BAHRI sur la ghettoïsation que vous évoquiez, je crois que quand on a une politique volontariste comme est la nôtre en termes de rénovation urbaine, c'est bien justement pour casser cette ghettoïsation et pour faire en sorte d'amener de la mixité sociale. C'est vraiment la première réponse pour permettre aux jeunes de trouver leur place dans un quartier qui soit à l'image de la ville et dans un quartier dont ils puissent être fier vis-à-vis de l'ensemble des autres quartiers. Je crois que la rénovation urbaine vient vraiment contribuer à ce que les jeunes trouvent leur place à la fois dans le quartier et dans la ville.

Pour terminer, je voudrais tout simplement citer le slogan d'UNICITE qui est présent dans la salle : "Il est urgent de faire confiance aux jeunes". Ce projet, et je vous en remercie, vous le partagez. Il est pour nous une façon de faire confiance à la jeunesse.

M. le Maire – Merci, Silvia.

Si vous le permettez, nous passons au vote : Politique en faveur de la Jeunesse – Approbation des orientations :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

La délibération n° 2011-506 est adoptée à l'unanimité.



Mesdames et Messieurs du public, vous voyez que le Conseil municipal d'Angers, à l'unanimité, a approuvé ces orientations sur lesquelles on peut d'ailleurs mettre des nuances et qui est de toute façon un document évolutif.

Monsieur GERAULT ?

Laurent GERAULT – Merci M. le Maire.

Après le débat, c'est une question de forme, je ne voulais pas casser l'unité du débat. On a pris connaissance, en arrivant en séance, que vous aviez modifié l'ordre du jour...

M. le Maire – J'ai demandé l'autorisation.

Laurent GERAULT - Ce n'est pas un problème, simplement on aurait pu au moins être informés quelques minutes avant, voire quelques heures. Cela aurait été plus agréable pour

tout le monde, en tout cas pour la minorité, dans le cadre du respect puisque vous parlez de respect.

M. le Maire – Je prends acte de votre réclamation que je trouve justifiée et je vous prie d'accepter mes excuses. J'ai été amené à modifier cela en fonction de documents extérieurs, mais dont acte.

La suite des délibérations qui sont intéressantes, mais je vous demanderai de les présenter très vite parce qu'elles sont toutes des illustrations et des amorces d'actions ou des actions concrètes qui concernent l'ensemble.



AUTRES DOSSIERS



EDUCATION ENFANCE - ANIMATION



Délibération n° 2011-507

EDUCATION ENFANCE - Animation - Enseignement - Contrat Educatif Local - Animations péri et extra scolaires - Année scolaire 2011/2012 - Avenant.

Rapporteur : Luc BELOT, Adjoint au Maire,

EXPOSE

Par délibération du 27 septembre 1999, la Ville d'Angers s'est engagée dans un Contrat Educatif Local pour une période de 3 ans, en partenariat avec l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Inspection Académique, Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou. Il a été renouvelé annuellement depuis le 30 septembre 2002.

Ce contrat a pour objectif d'aménager le temps libre de l'enfant (temps périscolaire et extrascolaire) pour favoriser l'épanouissement de sa personnalité, son apprentissage de la vie sociale et sa réussite scolaire. Les activités proposées visent en particulier à compenser les inégalités qui subsistent dans l'accès à la culture et aux savoirs.

Ce dispositif, moyen essentiel de la politique éducative de la Ville, doit trouver son assise sur un partenariat large incluant les principaux acteurs que sont les enfants et leurs parents, mais aussi, les associations ou fédérations d'éducation populaire, les clubs sportifs, les maisons de quartiers, les outils culturels de la Ville...

Il s'adresse ainsi aux établissements scolaires relevant en majorité de l'éducation prioritaire : 35 écoles primaires et maternelles (soit près de 4 000 enfants inscrits), et 5 collèges.

Il a pour vocation d'offrir à ces différents partenaires l'opportunité d'un travail en cohérence et en complémentarité dans le prolongement des apprentissages de l'école.

Ainsi les axes de travail du Contrat Educatif Local traduisent les orientations de la Ville d'Angers formalisées dans le Projet Educatif Local : des commissions thématiques ont été mises en place pour enrichir les pratiques sur la Ville, fédérer les co-éducateurs, partager les expériences afin de mieux répondre aux besoins éducatifs.

D'autre part, les établissements scolaires étant au centre du dispositif, leurs projets sont largement pris en compte dans la réflexion puisque ses objectifs principaux sont :

- Faciliter les apprentissages de base et l'accès aux savoirs dans une continuité entre les temps (scolaire, péri et extra) ;

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant dans son environnement (citoyenneté, vivre ensemble...)
- Soutenir et valoriser les parents dans leur rôle éducatif et dans leur relation à l'école.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou participe au financement de ce projet dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Les dépenses et recettes résultant de cette action seront imputées au budget principal des exercices 2011 et 2012.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Educations,
Considérant l'avis de la Commission Finances,

Je vous propose :

1 – d'approuver le programme d'actions, pour l'année 2011-2012, dans le cadre de l'avenant au contrat Educatif Local ;

2 – d'accepter la participation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (subvention prévisionnelle de 13 900 €) pour l'année 2011-2012 ;

3- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues.



Délibération n° 2011-508

EDUCATION ENFANCE - Animation - Enseignement - Association de la Fondation Etudiante pour la Ville - Attribution de subvention.

Rapporteur : Luc BELOT, Adjoint au Maire,

EXPOSE

L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), créée en 1991, est née de l'envie de lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires, et de créer un lien entre deux jeunesse qui ne se rencontrent pas ou peu : les enfants et les jeunes en difficultés sociales ou scolaires et les étudiants.

Ainsi, cette association mobilise les étudiants dans différentes actions de citoyenneté et de solidarité, en vue de réduire les différentes fractures : sociales, civiques, culturelles...

L'AFEV déploie et accroît ses interventions sur Angers tant par le nombre de ses actions que par son implantation territoriale.

Celles-ci se traduisent dans le domaine éducatif par :

.../...

◆ Un accompagnement individualisé d'enfants et de jeunes (enfants en situation de décrochage, primo-arrivants) ateliers parents-enfants ;

Mais aussi dans celui de la jeunesse :

◆ La formation citoyenne des étudiants, accompagnement des initiatives des étudiants bénévoles, participation à des temps forts en faveur des jeunes et de la vie étudiante ; ou sur les quartiers : rencontres avec les familles, participation à des groupes de travail territoriaux...

Compte tenu des convergences avec la Ville d'Angers quant aux problématiques repérées, aux objectifs déterminés ou aux priorités définies dans le PEL 2.0 et dans la politique jeunesse, il est proposé d'aider financièrement cette association.

Les dépenses d'un montant de 7 500 € sont imputées au budget principal de l'exercice 2011.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Educations,

Je vous propose :

- d'attribuer à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) une subvention de 7 500 € en vue de mettre en œuvre les actions précitées, ou du même registre d'intervention, sur projet et en lien étroit avec les services concernés :

- Mission Jeunesse, à hauteur de 3 000 euros ;
- Education Enfance, à hauteur de 4 500 euros.



Délibération n° 2011-509

EDUCATION ENFANCE - Animation - Association Graine de Citoyen - Mission " Lâche la Violence " - Convention.

Rapporteur : Luc BELOT, Adjoint au Maire,

EXPOSE

Par délibération du 24 novembre 2005, le Conseil Municipal a décidé que la Ville poursuivrait et accentuerait sa démarche de prévention de la violence en milieu scolaire et périscolaire en confiant la mission « Lâche la Violence » à l'association Graine de Citoyen pour une période de trois ans. En novembre 2008, le Conseil Municipal a reconduit cette action pour une même durée, estimant qu'inscrire cette démarche dans le temps reste un gage d'efficacité.

Compte tenu de l'expérience accumulée, il s'avère que cette initiative présente de nombreux aspects positifs : expression des enfants, récréés citoyennes, réappropriation dans les règles de vie de la classe, amorce de la participation, réflexion sur les comportements... travail sur l'estime de soi et des autres, lutte contre les discriminations, handicap, association des familles selon les projets...

.../...

L'association Graine de Citoyen, qui souhaite promouvoir des valeurs éducatives telles que la non violence, le respect, le droit à la différence, a été confrontée, dans ses différents questionnements, à la problématique des écrans, à l'éducation à l'image. C'est également une préoccupation que la Ville d'Angers a vu émerger lors des multiples échanges réalisés à l'occasion du Projet Educatif Local (1 et 2.0).

C'est pourquoi, il est souhaité que cet axe de travail soit aussi développé dans le cadre de la reconduction du projet « Lâche la Violence ».

Les dépenses et recettes seront imputées au Budget Primitif des exercices 2012 à 2014.
Le montant de la subvention défini annuellement est de l'ordre de 89 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Educations,

Je vous propose :

1- d'approuver la convention avec l'association Graine de Citoyen pour poursuivre l'action « Lâche la Violence »,

2- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, pour une durée de 3 ans.



M. le Maire – Michelle MOREAU ?

Michelle MOREAU – Ce n'est pas mon style de faire des remarques sur le formalisme, mais ce sont tout de même des délibérations qui ne sont pas passées en commission de finances. Néanmoins, je trouve cohérent de les passer ce soir, après le programme Jeunesse.

M. le Maire – À titre exceptionnel, je vous demande l'autorisation de les passer, hors commission des Finances. Merci beaucoup de me rappeler la loi DURALEX-CEDELEX (?). Vous ne ferez pas de recours auprès de M. le Préfet ? Merci.

Je soumetts ces délibérations à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Les délibérations n° 2011-507 à 2011-509 sont adoptées à l'unanimité.



JEUNESSE



Délibération n° 2011-510

JEUNESSE - Fonctionnement du Centre Information Jeunesse (CIJ) - Convention avec le Centre Régional Information Jeunesse des Pays de la Loire et l'Etat.

Rapporteur : Silvia CAMARA-TOMBINI, Adjointe au Maire,

EXPOSE

Depuis mars 1984, la Ville d'Angers propose, à tous les jeunes, un lieu d'information sur l'ensemble des domaines qui les concernent : emploi, formation, études, logement, international, loisirs, santé, engagement (bénévolat, réalisation de projets, service civique...), etc.

Le Centre Information Jeunesse constitue aujourd'hui un lieu ressource, essentiel pour les jeunes afin de répondre à leurs questionnements mais aussi pour les professionnels et services grâce à la connaissance fine qu'il a pu acquérir tant des demandes et besoins des jeunes, que des acteurs et dispositifs qui les concernent.

Ce service municipal propose ressources documentaires, espace public numérique, accueil individuel et de groupes, animations thématiques et actions sur les quartiers.

Il est labellisé au sein du réseau Information jeunesse, qui partage avec la Ville les principes d'accès à l'information et d'éducation à l'information pour tout jeune sans discrimination afin que chacun-chacune ait des clés pour agir sur sa vie et le monde qui l'entoure.

Cette labellisation renforce l'action du CIJ en le maintenant dans un réseau organisé au niveau local, régional et national, bien reconnu par les partenaires institutionnels et associatifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Solidarités,

Je vous propose :

1- d'approuver la convention avec l'Etat et le Centre Régional Information Jeunesse des Pays de la Loire, portant sur le renouvellement de la labellisation du Centre Information Jeunesse,

2- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.



Silvia CAMARA-TOMBINI – Pour information : le prochain temps fort qui sera organisé en lien avec ce réseau des centres d'Information Jeunesse aura lieu fin octobre et concernera l'orientation des jeunes.

M. le Maire – Y a-t-il des interventions ? ...

Je sou mets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

La délibération n° 2011-510 est adoptée à l'unanimité.



Délibération n° 2011-511

JEUNESSE - Labellisation d'un point d'appui local "Envie d'agir" - Convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Maine et Loire.

Rapporteur : Silvia CAMARA-TOMBINI, Adjointe au Maire,

EXPOSE

Au titre de sa mission Jeunesse, la ville d'Angers reçoit le label « Point d'Appui Envie d'Agir ».

Par ce label, la Mission Jeunesse, de la Direction Action Territoriale et Jeunesse, est reconnue pour accueillir, informer, et accompagner les jeunes de 11 à 30 ans désireux de réaliser un projet individuel ou collectif présentant un caractère d'utilité sociale dans les domaines suivants : citoyenneté, solidarité internationale, cohésion sociale, environnement, création d'activité économique, culture, sports, Europe.

La mission d'accompagnement confiée au point d'appui consiste à accueillir les jeunes, les informer, au besoin sous forme d'entretiens personnalisés, les aider à utiliser la documentation disponible sous forme papier et sur le web, en vue de les aider à formaliser un projet ou à le mettre en œuvre.

Sur des aspects plus techniques de leur projet, le point d'appui conseillera aux jeunes de consulter des structures identifiées pour leur expertise dans le domaine concerné, et avec lesquelles il entretient des relations. Il offrira à chaque jeune la possibilité de revoir la personne qui l'aura accueilli.

Les dépenses sont imputées au budget principal de l'exercice 2011.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Solidarités,

Je vous propose :

1- d'approuver la convention de labellisation d'un point d'appui local « Envie d'Agir » avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Maine et Loire,

2- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.



M. le Maire – Y a-t-il des interventions ? ...

Je sou mets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

La délibération n° 2011-511 est adoptée à l'unanimité.



SPORTS ET LOISIRS



Délibération n° 2011-512

SPORTS ET LOISIRS - Projet Découverte des métiers - Séjour solidaire - Convention entre la Ville d'Angers et l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Maine et Loire (ASEA).

Rapporteur : Michel HOUSBINE, Adjoint au Maire,

EXPOSE

La Ville d'Angers, par l'intermédiaire des services Education-Enfance et Sports et Loisirs, souhaite initier un projet permettant à de jeunes angevins issus de quartiers prioritaires, de découvrir des métiers dans l'environnement du sport et de l'animation.

L'opération « Découverte des Métiers – Séjour solidaire » illustre tout à fait cette collaboration par la découverte du milieu professionnel et l'organisation d'un séjour au Maroc du 11 au 24 février 2012, au bénéfice de 20 jeunes de collèves angevins.

Dans le cadre de ce projet, un éducateur de l'ASEA est mis à la disposition de la Ville afin de :

- procéder au choix des jeunes de quartiers participant à ce projet,
- participer aux réunions prévues avec les familles,
- d'encadrer ces jeunes lors du séjour prévu au Maroc.

En conséquence, il y a lieu de conclure une convention entre la Ville d'Angers et l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Maine et Loire (ASEA) fixant les modalités de mise à disposition d'un éducateur.

Les dépenses liées aux frais de déplacement et d'hébergement de l'éducateur seront imputées au budget principal de l'exercice 2012.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Educations,

Je vous propose :

1 – d'approuver la convention à conclure avec l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Maine et Loire (ASEA), pour la mise à disposition d'un éducateur au profit de la Ville d'Angers,

2 – d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.



Michel HOUSBINE – Cette expérience a déjà eu lieu l'année dernière et s'était soldée par un voyage à Bamako pour ces jeunes. Là, le séjour n'aura pas lieu à Bamako puisque les conditions ne le permettent pas mais aura lieu au Maroc et dans la même idée.

M. le Maire – Y a-t-il des interventions ? Monsieur GERAULT ?

Laurent GERAULT – Une demande d'explication : on lit dans le titre "Découverte des métiers" et je comprends que c'est un voyage au Maroc. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ? On votera cette délibération a priori, mais on voudrait comprendre le sens de cette délibération au regard du titre qui est la découverte des métiers.

Michel HOUSBINE – En fait, on propose à 20 jeunes de ces quartiers de découvrir tous les métiers. Tous, ils rêvent d'être sur un terrain de foot à jouer à la place des joueurs de foot qu'on voit actuellement. On leur fait découvrir que le sport, c'est aussi d'autres métiers, nombreux. Ils apprennent vraiment des techniques en lien avec les collèges dans lesquels ils sont et qui ont des classes d'option de découverte de métiers. C'est vraiment fait en lien avec eux. Et ça s'illustre par un séjour dans lequel ils vont aider à la remise en forme d'un plateau sportif à destination d'autres jeunes là-bas. Cela avait pleinement son sens avec les plateaux sportifs de Bamako l'an dernier. Là, la question peut se poser un peu plus avec le Maroc. C'est simplement par l'impossibilité que nous avons d'aller à Bamako.

M. le Maire – Monsieur GERAULT, cela répond à votre question ?

Laurent GERAULT – Cela aurait pu être écrit. Très bien pour le Maroc. Simplement, on n'a pas besoin d'aller très loin pour faire ce genre d'action. Il n'y a pas de souci, aucun problème mais on peut le faire aussi ici. Il y a des communes rurales du Maine-et-Loire qui, je pense, auraient besoin d'un coup de main pour refaire leur terrain de sport.

M. le Maire – Cela se fait aussi. Je vous assure que nous y sommes très sensibles.

Je soumetts cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

La délibération n° 2011-512 est adoptée à l'unanimité.



Délibération n° 2011-513

SPORTS ET LOISIRS - Animations sportives au profit des jeunes - I.F.E.P.S.A. (Institut de Formation d'Education Physique et Sportive d'Angers) - Convention 2011-2012 - Approbation.

Rapporteur : Michel HOUDBINE, Adjoint au Maire,

EXPOSE

L'Institut de Formation d'Education Physique et Sportive d'Angers (I.F.E.P.S.A.) forme des professionnels à l'enseignement des activités physiques et sportives.

Cette mission contribuant à la promotion et au développement de ces activités, la Ville a demandé à l'I.F.E.P.S.A. d'apporter son concours dans les actions que la Collectivité entend mener en faveur de la jeunesse angevine et des associations sportives locales.

Le programme d'animations de la saison 2011-2012 prévoit :

- ◆ une information, une formation ou l'organisation de conférences sur l'évolution des activités physiques et sportives au profit des dirigeants et des cadres techniques des associations sportives,
- ◆ la réalisation d'études pour la Ville (Direction des Sports et Loisirs),
- ◆ une aide à l'entraînement le mercredi après-midi notamment pour les clubs,
- ◆ l'organisation d'animations le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires au profit des jeunes n'appartenant pas aux diverses associations sportives et socio-culturelles dans les quartiers.

Le contrat à conclure à cet effet avec l'I.F.E.P.S.A. prévoit, afin de couvrir une partie des moyens mis en place, le versement d'une somme de 6 500 € pour la période d'octobre 2011 à juin 2012 pour les animations précitées.

La dépense sera imputée au budget principal de l'exercice 2011, chapitre 65, article 6574.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Educations,

Je vous propose :

1 – de soutenir le projet d'animations mis en œuvre par l'IF.E.P.S.A. au profit des jeunes et des associations sportives locales pour la saison 2011-2012, et, de verser la somme de 6 500 € pour soutenir le projet,

2 – d'approuver la convention à conclure avec l'I.F.E.P.S.A. pour la mise en œuvre de son programme d'animations pour la saison 2011-2012,

3 – d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.



Délibération n° 2011-514

SPORTS ET LOISIRS - Animation sportive - Aide à l'adhésion à une association sportive - Saison 2011-2012.

Rapporteur : Michel HOUDBINE, Adjoint au Maire,

EXPOSE

Deux cent quatre vingt dix huit dossiers ont été reçus à la Direction des Sports et Loisirs au mois d'octobre 2011 dans le cadre de l'opération « Partenaires clubs », destinée à faciliter les inscriptions des angevins âgés de 6 à 17 ans révolus dans les associations sportives.

Ils représentent globalement, pour les différents partenaires concernés par ce dispositif, à savoir la Ville d'Angers, le Centre Communal d'Action Sociale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, une dépense de 18 179,79 € au titre des 2/3 des frais d'adhésion, prise intégralement en charge par la Ville pour ces 298 dossiers.

La dépense à la charge de la Ville, d'un montant de 18 179,79 € sera imputée au budget principal de l'exercice 2011, chapitre 65, article 6574-40.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations,

Je vous propose :

- de verser la somme de 18 179,79 € aux associations sportives dont le détail figure en annexe.

SPORTS ET LOISIRS - Animation sportive - Aide à l'adhésion à une association sportive - Saison 2011-2012.

ANNEXE

Liste des clubs bénéficiaires de l'opération du « Partenaires clubs »

Clubs	Participation de la Ville
Athlétic Club de Belle Beille Basket ball	1 190,70 €
A.S.P.T.T. Omnisports	693,35 €
Angers Boxing Club	359,98 €
Angers Budo Karaté	2 195,28 €
Angers Nautique Aviron	91,47 €
Association Angers SCO Football	3 271,02 €
Angers Vaillante Football	4 070,00 €
AS Monplaisir Football	1 030,67 €
Canoë Kayak Club Angers	365,88 €
Club Sportif et Artistique de la Défense Escrime	91,47 €
Club Alpin Français Escalade	175,05 €
ES St Léonard Basket ball	621,66 €
Sporting Club Angevin Football	2 233,23 €
Sporting Club de l'Ouest Athlétisme	53,33 €
S.C.O. Rugby Club Angevin	640,00 €
S.G.T.A. Haltérophilie	70,00 €
Tennis Club Vaillante	1 026,70 €
TOTAL	18 179,79 €



M. le Maire – Y a-t-il des interventions ? ...

Je sou mets ces délibérations à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Les délibérations n° 2011-513 et 2011-514 sont adoptées à l'unanimité.



ACTION INTERNATIONALE - EUROPE ET INTERNATIONALE



Délibération n° 2011-515

ACTION INTERNATIONALE - Europe et International - Partenariat avec la ville de Wigan - Organisation à l'école Anne Dacier d'une réception le 9 septembre 2011 - Association des Parents d'Elèves - Attribution d'une subvention.

Rapporteur : Olivia TAMBOU, Adjointe au Maire,

EXPOSE

Le 9 septembre 2011, a eu lieu à l'école Anne Dacier la signature d'une convention de partenariat entre l'Inspection académique et la ville de Wigan afin de dynamiser les échanges entre les professeurs et les élèves des écoles angevines et anglaises et d'apparier des écoles des deux villes. La première étape concrète sera le déplacement à Wigan d'un groupe d'enseignants angevins lors des vacances de février 2012.

Ce partenariat a été rendu possible par l'implication et le soutien apportés par la Ville d'Angers et notamment par le relais des ambassadrices d'Angers et de Wigan, qui travaillent dans chacune des deux villes.

La cérémonie de signature a été clôturée par une réception à l'école Dacier, organisée conjointement par l'Association des Parents d'élèves de l'école. Pour témoigner de l'intérêt que la municipalité porte au développement de l'apprentissage des langues par les échanges et les rencontres entre écoliers, il est proposé que la Ville prenne en charge une partie des frais liés à la cérémonie.

Les dépenses sont imputées au budget principal de l'exercice 2011, chapitre 65, article 6574.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Finances,

Je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 300 euros à l'Association des Parents d'Elèves de l'école Anne Dacier pour l'organisation de la réception.



M. le Maire – Y a-t-il des interventions ? ...

Je me permettrai simplement de passer un message personnel en votre nom à tous en souhaitant une meilleure santé au leader de Wigan qui est atteint d'une maladie qui est désagréable puisque grave. Donc, je me permettrai de le faire avec toute l'affection que j'ai pour Peter SMITH (?).

Je soumetts cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

La délibération n° 2011-515 est adoptée à l'unanimité.



SANTE PUBLIQUE



Délibération n° 2011-516

SANTE PUBLIQUE - Equipe mobile de prévention et de réduction des conduites à risques en soirée dans le centre ville d'Angers - Les Noxambules - Subventions accordées par l'Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire - Convention d'attribution de subvention.

Rapporteur : Rose-Marie VERON, Adjointe au Maire,

EXPOSE

Depuis septembre 2009, la ville d'Angers a mis en place, sur un mode expérimental, une équipe mobile de proximité « les Noxambules » afin d'aller à la rencontre des jeunes sur l'espace public pour échanger avec eux en informant et prévenant les conduites à risques afin de donner à tous la possibilité de passer une bonne soirée.

Deux temps d'intervention ont été définis :

- ◆ un temps situé plus en amont des soirées (19h-22h ou 20h-23h) avec des étudiants qui interviennent en tant que pairs,
- ◆ un temps situé au cœur de la fête autour de la fermeture des bars et se poursuivant dans la nuit (21h30 - 3h) avec des professionnels de santé, infirmiers et animateurs en prévention.

Lors du Conseil Municipal du 22 avril 2011, il a été décidé d'inscrire cette action dans la durée à compter du 1^{er} septembre 2011.

Pour la financer, des demandes de subvention ont été adressées au Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et à l'Agence Régionale de la Santé. Deux subventions ont été accordées pour un montant total de 18 500 € pour 2011.

Le versement de la subvention accordée par le fond interministériel de prévention de la délinquance fera l'objet d'une convention sur projet et celui de l'Agence Régionale de Santé interviendra suite à un arrêté pris par l'ARS le 21 juin 2011.

Les recettes d'un montant total de 18 500 € seront imputées sur l'exercice concerné.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Solidarités,
Considérant l'avis de la Commission Finances,

Je vous propose :

1- d'accepter le versement d'une subvention de 13 500 € du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, et une autre de 5 000 € de l'Agence Régionale de Santé, pour l'action menée par l'équipe mobile de proximité « Les Noxambules » ;

2- d'approuver la convention sur projet avec l'Etat (Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, qui gère le fonds interministériel de prévention de la délinquance), portant sur le versement de la subvention de 13 500 €;

3- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document afférent à ce dossier.



M. le Maire – Madame RAIMBAULT ?

Valérie RAIMBAULT – Merci beaucoup.

Sur les NOXAMBULES, juste deux questions à poser.

Je voudrais savoir si les NOXAMBULES continuaient à agir pas seulement dans le centre-ville mais sur les quartiers aussi. Est-ce que ça continue à fonctionner sur tout le territoire angevin. C'est ma première question.

La seconde : la dernière fois que nous en avons parlé, vous nous aviez dit qu'il était encore un peu tôt (il y a à peu près un an) pour faire un bilan des équipes mobiles. À quel moment pourrait-on avoir ce bilan ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Rose-Marie ?

Rose-Marie VERON - Première réponse : les NOXAMBULES ont toujours été là pour le centre-ville. Il n'a pas été question de les déployer dans les quartiers. C'est vraiment un dispositif dédié au centre-ville.

Quant au bilan, je ne sais pas quel type de bilan vous souhaitez. En tout cas, ce que nous pouvons affirmer, c'est que nous avons reconduit cette opération, que nous avons rencontré l'ensemble des acteurs pour faire un bilan ou une évaluation de leur action et pour adapter les horaires ou périodes d'interventions. Mais si votre demande est une mesure d'efficacité, dans une action de prévention, nous ne pouvons pas parler d'efficacité à court terme. Si nous soutenons la prévention, c'est parce que nous pensons que le changement de comportements, ce sont des actions à long terme et, comme souvent je l'ai expliqué et évoqué, nous devons agir sur tous les leviers : l'information, la sensibilisation, la prévention, la dissuasion. Mais en tout cas, nous le reconduisons parce que nous pensons, de par le contact qu'ils ont eu avec les jeunes, de par leurs expériences sur le terrain, que « les Noxambules » est un dispositif tout à fait pertinent.

M. le Maire – Madame MOREAU ?

Michelle MOREAU – Je partage le temps qu'il faut pour évaluer. Cependant, est-ce qu'il n'y a pas des situations, comme celle du bas de la rue Plantagenêt où il y a une épicerie qui ouvre jusqu'à 2 heures du matin, qui vend de l'alcool, où il y a des tas de jeunes qui perturbent et des habitants d'ANGERS HABITAT qui quittent les logements, et où on veut mettre une grille pour l'accès au square Menet et le facturer dans les charges des habitants. Est-ce qu'il y a un moment où on ne peut pas agir autrement qu'en prévention ?

M. le Maire – Si, et je vais me permettre de vous donner un renseignement qui est tout récent puisque l'on a repéré un certain nombre de lieux particulièrement "chauds" avec particulièrement du monde. J'ai annoncé aux commerces qui étaient à l'origine de ces rassemblements et de ces déviations, pour ne pas dire "de ces dérives", que je suis en mesure et en toute légalité de prendre un arrêté de fermeture beaucoup plus tôt. Je leur ai annoncé une fermeture entre 22 ou 23 heures. Je ne sais pas encore quelle heure je vais choisir, mais je les ai prévenus que si les faits se reproduisaient, je prenais un arrêté de fermeture spécifique, non permanent mais certains jours, pour ces commerces-là qui seraient non plus autorisés à fermer, comme les autres commerces à 2 heures du matin, mais à 22 ou 23 heures, ce qui, sur un plan commercial, est fortement handicapant. Donc, je pense que je serai entendu. Ce n'est pas de la prévention mais c'est une action répressive.

Je sou mets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

La délibération n° 2011-516 est adoptée à l'unanimité.



RESSOURCES HUMAINES



Délibération n° 2011-517

RESSOURCES HUMAINES - Accueil de jeunes en Service Civique - Mise en œuvre de la prestation supplémentaire.

Rapporteur : Jean-Claude BACHELOT, Adjoint au Maire,

EXPOSE

Par délibération du 30 mai 2011, le Conseil Municipal a accepté le principe de réaliser l'accueil de jeunes volontaires en Service Civique au sein des services municipaux pour leur permettre de valoriser leurs projets et d'expérimenter de nouvelles formes d'engagement.

Il est précisé que les jeunes qui bénéficient de cette formule sont soumis aux dispositions du Code du Service National.

Conformément à la loi n°2010-241 du 10 mars 2010, la collectivité doit opter pour une prestation supplémentaire, soit en nature, soit en espèces. Cette prestation venant en complément de l'indemnité versée par l'État au jeune volontaire est destinée à couvrir les différents frais matériels et de subsistance.

En conséquence, la Ville a choisi la formule du versement en espèces fixé en retenant la base prévue à l'article R121-25 du Code du Service National de 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la Fonction Publique, ce qui correspond à un montant mensuel de 101,49 Euros (valeur au 1^{er} janvier 2011) pour chaque jeune en service civique.

Les dépenses sont imputées au budget principal de l'exercice.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010,

Vu l'article R121-25 du Code du Service National,

Vu le décret 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au Service Civique,

Considérant l'avis de la Commission Finances,

Je vous propose :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à verser la prestation supplémentaire pour les jeunes accueillis en Service Civique à la Ville d'Angers.



M. le Maire – Y a-t-il des interventions ? ...

Je sou mets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

La délibération n° 2011-517 est adoptée à l'unanimité.



DIRECTION GENERALE



Délibération n° 2011-518

DIRECTION GENERALE - Etablissements d'enseignement du second degré - Collèges et Lycées Publics - Conseil d'administration - Désignation de nouveaux membres.

Rapporteur : Jean-Claude ANTONINI, Maire,

EXPOSE

Le décret n°2005-1145 du 9 septembre 2005, modifiant et complétant le décret n° 85-924 du 30 août 1985, portant sur les dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales, prévoit la représentation de la commune siège au Conseil d'Administration des collèges et lycées et précise les modalités de cette représentation.

C'est ainsi que le Conseil d'Administration des collèges et des lycées doit comprendre notamment trois représentants de la commune siège de l'établissement.

Cependant, dans les collèges accueillant moins de 600 élèves, cette représentation est assurée par deux élus.

Par délibérations en date du 31 mars 2008 et du 28 avril 2008, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein des établissements d'enseignement du second degré.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Je vous propose :

- de procéder à l'élection de nouveaux délégués au sein des établissements suivants :

♦ **Lycée David d'Angers** : Sophie BRIAND-BOUCHER en remplacement d'Olivia TAMBOU,

♦ **Collège Chevreul** : Sophie BRIAND-BOUCHER en remplacement de Bernadette CAILLARD-HUMEAU,

♦ **Collège Jean Vilar** : Olivia TAMBOU en remplacement de Norma MEVEL-PLA,

♦ **Collège Jean Mermoz** : Bruno BARON en remplacement de Sophie BRIAND-BOUCHER.



Délibération n° 2011-519

DIRECTION GENERALE - Ecoles maternelles, élémentaires ou primaires, publiques ou privées sous contrat d'association - Conseil d'Ecole - Election de nouveaux délégués du Conseil Municipal.

Rapporteur : Jean-Claude ANTONINI, Maire

EXPOSE

Par délibération en date du 31 mars 2008, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein des différentes écoles maternelles, élémentaires ou primaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Je vous propose :

- de procéder à l'élection de nouveaux délégués au sein des établissements suivants :

Ecoles Maternelles Publiques :

♦ **Ecole Charles Bénier** : Norma MEVEL-PLA en remplacement de Sophie BRIAND-BOUCHER

♦ **Ecole Joseph Cussonneau** : Sophie BRIAND-BOUCHER en remplacement de Pierre LAUGERY

♦ **Ecole Les Grandes Maulévries** : Olivia TAMBOU en remplacement de Sophie BRIAND-BOUCHER

♦ **Ecole Larévellière** : Sophie BRIAND-BOUCHER en remplacement de Jamila DELMOTTE

♦ **Ecole Marcel Pagnol** : Olivia TAMBOU en remplacement de Norma MEVEL PLA

♦ **Ecole Parcheminerie** : Sophie BRIAND-BOUCHER en remplacement de Pierre LAUGERY

Ecoles élémentaires Publiques :

♦ **Ecole Charles Bénier** : Norma MEVEL-PLA en remplacement de Sophie BRIAND-BOUCHER

♦ **Ecole Joseph Cussonneau** : Sophie BRIAND-BOUCHER en remplacement de Pierre LAUGERY

♦ **Ecole Les Grandes Maulévries** : Olivia TAMBOU en remplacement de Sophie BRIAND-BOUCHER

♦ **Ecole Laréveillière** : Sophie BRIAND-BOUCHER en remplacement de Jamila DELMOTTE



M. le Maire – Y a-t-il des interventions ? ...

Je sou mets ces délibérations à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Les délibérations n° 2011-518 et 2011-519 sont adoptées à l'unanimité.



Je voulais remercier particulièrement le public qui a été particulièrement attentif, silencieux et attentionné à ce qui a été dit. Je dois dire que, en tant que Maire, je suis fier du Conseil municipal mais je suis aussi fier des Angevins qui sont dans la salle. Merci beaucoup!

Applaudissements

Ce Conseil municipal est clos.

La séance est levée à 20 heures 40

